



Sommaire

AXE 1 : Ancrer la culture de la transition écologique au sein de Tulle agglo et son territoire

1.1 : Organiser une gouvernance de la transition écologique porteuse de transversalité et d'opérationnalité

1.2 : L'agglomération exemplaire, déployer une politique ambitieuse d'exemplarité énergétique et climatique dans les services et équipements communautaires

1.3 : Valoriser et s'inspirer d'initiatives exemplaires

1.4 : Favoriser la diffusion la culture de la transition écologique

AXE 2 : Planifier un aménagement et un urbanisme durable

2.1 Prescrire et établir un SCOT AEC

2.2 : Valoriser les bonnes pratiques d'urbanismes et d'aménagements durable

2.3 : Favoriser l'adaptation et/ou le développement des réseaux de distribution d'énergies aux évolutions induites par la transition énergétique

AXE 3 : Favoriser la mutation énergétique des bâtiments

3.1 : Encourager et accompagner la sobriété et l'efficacité énergétique de l'habitat

3.2 : Soutenir les collectivités dans l'efficacité énergétique

3.3. Créer les conditions de la rénovation énergétique de la construction performante et bas carbone

AXE 4 : Soutenir l'émergence et le développement d'activités sobre en ressources

4.1 : Accompagner la sobriété des acteurs économiques

4.2 : Développer les circuits courts de proximité sur le territoire

4.3 : Travailler sur l'économie circulaire

4.4 : Prévenir et réduire la quantité de déchets sur le territoire

AXE 5 : Développer les énergies renouvelables

5.1 : Planifier, mobiliser et organiser les moyens

5.2 : Développer les projets et les usages

AXE 6 : Réduire les déplacements motorisés et leurs impacts

6.1 : Développer les mobilités alternatives et la non-mobilité

6.2 : Promouvoir l'utilisation des services de transport en commun et en améliorer l'efficience (dont transports scolaires)



AXE 7 : Anticiper les risques, favoriser la résilience et l'adaptation des écosystèmes et développer le stockage carbone

7.1 Connaître et prévenir l'impact des risques naturels

7.2 : Faire évoluer les pratiques forestières et agricoles pour tendre vers une gestion forestière et une agriculture durable et des systèmes résilients

7.3 : Préserver/augmenter le stock de carbone sur le territoire



AXE 1 : Ancrer la culture de la transition écologique au sein de Tulle agglo et son territoire

1.1 | Organiser une gouvernance de la transition écologique porteuse de transversalité et d'opérationnalité

Contexte et objectifs

Contexte :

La transition écologique implique une transformation systémique qui traverse toutes les politiques publiques locales : aménagement, mobilité, énergie, biodiversité, déchets, alimentation, santé, etc. Elle nécessite une gouvernance interne et externe cohérente, dynamique et transversale.

Sur le territoire de Tulle agglo les enjeux environnementaux et climatiques appellent une montée en compétence collective et une coordination renforcée des services, élus, acteurs socio-économiques et habitants.

Cependant, le cloisonnement institutionnel ou sectoriel limite encore l'efficacité des politiques climat-air-énergie. Il est donc essentiel de structurer une gouvernance intégrée, ouverte, opérationnelle et évolutive.

Description de l'action :

L'action vise à mettre en place une gouvernance stratégique et technique, articulée autour d'un pilotage politique renforcé, via la création d'une commission transversale Territoire engagé Transition écologique :

Objectifs de l'action :

- Assurer la transversalité du PCAET dans l'ensemble des politiques publiques locales.
- Faciliter la prise de décision et le passage à l'action en décloisonnant les services et niveaux de gouvernance.
- Associer les acteurs du territoire dans une dynamique collective et continue.
- Suivre efficacement la mise en œuvre du PCAET et en évaluer les résultats.
- Piloter la stratégie de transition écologique
- Impliquer les parties prenantes dans les discussions stratégiques et les mises en œuvre opérationnelles
- Renforcer l'intégration des objectifs climatiques et écologiques dans les prises de décision, les politiques sectorielles et les dépenses structurantes
- Assurer la coordination des politiques climat-air-énergie à l'échelle du territoire.
- Intégrer les enjeux climatiques dans l'ensemble des politiques publiques locales.
- Structurer une gouvernance claire et partagée, favorisant le passage à l'action.
- Renforcer l'appropriation

Mesures opérationnelles

Actions en cours



Créer et animer une mission transversale « Transition écologique et développement sobre et ressources »

Le Bureau communautaire, dans sa séance du 21 mai 2024, a approuvé la mise en place et la formalisation dans le règlement intérieur de Tulle agglo, une approche transversale s'appuyant sur l'organisation existante de la gouvernance communautaire en l'adaptant au travers :

- de la désignation de 2 élus référents qui sont le Vice-Président en charge de la Transition écologique et la Vice-Présidente en charge des affaires générales ;
- de la désignation d'un élu référent par commission des domaines identifiés et d'un agent des services par domaine identifiés (sobriété énergétique, sobriété déchets, circuits courts alimentaires, mobilité douce, économie verte et biodiversité) ;

Ces référents constituent la mission transversale transition écologique.

Cette instance s'appuie sur le référentiel ADEME et pilote le plan d'action Territoire engagé transition écologique et le PCAET et nourrit les fiches action en cours d'élaboration.

Les actions ainsi définies seront examinées pour validation finale en bureau et/ou en conseil communautaire.

Cette commission associe aussi un agent référent Territoire engagé transition écologique par service

Porteur : Tulle agglo – service CAE

Créer et animer une assemblée des référents et partenaires de la transition écologique et du développement sobre en ressource

Afin d'assurer la transversalité, la cohérence et l'opérationnalité du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la création d'un espace pérenne de dialogue, de coordination et de mobilisation est essentielle.

Une assemblée de référents transition écologique ouverte aux agents de l'agglo et/ou aux « forces vives » du territoire sera mobilisée selon les besoins notamment pour appréhender les dynamiques territoriales dans le cadre du suivi du plan climat air énergie territorial.

Cette "assemblée des référents et partenaires" permettra d'impulser une dynamique territoriale partagée autour des enjeux climatiques et de la sobriété en ressources (énergie, foncier, eau, matériaux...).

Objectifs de l'action :

- Créer un espace de gouvernance élargie et participative de la transition écologique.
- Identifier et animer un réseau de référents (élus, techniciens, acteurs locaux) engagés.
- Favoriser l'échange d'expériences, la mutualisation de solutions et l'essaimage d'initiatives locales.
- Créer un effet levier sur la mise en œuvre concrète des actions du PCAET.
- Suivre collectivement les avancées et ajuster les priorités.

Porteur : Tulle agglo – service CAE



Aménager le poste chef de projet Climat Air Énergie pour plus de transversalité avec les autres services

La mise en œuvre opérationnelle du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) repose sur un pilotage technique fort et transversal. Le rôle du chef de projet Climat-Air-Énergie est donc stratégique pour animer la dynamique interne, impulser des actions structurantes et coordonner l'ensemble des politiques publiques impactant le climat, la qualité de l'air et la consommation d'énergie. Cependant, ce poste est souvent positionné de manière trop isolée ou sectorisée ce qui limite son pouvoir d'entraînement et sa capacité à décloisonner les services (urbanisme, mobilité, déchets, bâtiment, commande publique, agriculture, etc.). Aménager ce poste pour en faire un véritable levier transversal, reconnu et soutenu, est indispensable pour garantir l'opérationnalité du PCAET.

Objectifs de l'action :

- Renforcer la transversalité du poste dans l'organigramme et dans les pratiques.
- Favoriser une meilleure intégration du PCAET dans les politiques publiques locales.
- Donner au chef de projet les moyens humains, méthodologiques et institutionnels pour animer la transition écologique en interne.
- Créer une dynamique interservices autour des enjeux climat-air-énergie.

Porteur : Tulle agglo – service RH

Favoriser la mobilisation de la direction générale dans la mission transversale

Contexte :

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) est un outil stratégique de transition écologique à l'échelle du territoire. Sa réussite dépend de sa mise en œuvre opérationnelle, mais aussi de sa capacité à être suivi, ajusté et piloté de manière continue.

La direction générale joue un rôle central dans ce pilotage : en fixant des priorités, en arbitrant des ressources et en assurant la cohérence transversale entre les politiques publiques. Pourtant, dans de nombreuses collectivités, le suivi du plan d'action reste cantonné à un service environnement ou à un chef de projet isolé, ce qui limite son efficacité.

Il est donc nécessaire d'impliquer la direction générale dans le suivi régulier et stratégique du PCAET, afin d'en faire un véritable outil managérial et transversal.

Objectifs de l'action :

- Intégrer le suivi du PCAET dans les outils de pilotage stratégique de la collectivité.
- Mobiliser la direction générale comme instance d'arbitrage et d'impulsion dans la mise en œuvre du plan.
- Garantir la transversalité du suivi entre les directions/services concernés.
- Outils et accompagner la DG pour assurer ce rôle de pilotage éclairé.

Porteur : Tulle agglo – Direction Générale

Actions planifiées



Piloter le PCAET

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un document stratégique et opérationnel structurant pour engager la transition écologique des territoires.
Au-delà de son élaboration, sa mise en œuvre doit faire l'objet d'un pilotage rigoureux, partagé et régulier, incluant un dispositif de suivi et d'évaluation des actions engagées. Ce pilotage est indispensable pour garantir la cohérence, la transversalité et la performance du PCAET dans le temps, mais aussi pour mobiliser les acteurs, adapter les priorités, et rendre compte des avancées auprès des élu-es et des partenaires.

Objectifs de l'action :

- Structurer un pilotage clair, opérationnel et transverse du PCAET.
- Mettre en place des outils de suivi partagés et accessibles.
- Assurer une évaluation régulière des résultats et de l'avancement des actions.
- Permettre l'ajustement des actions en fonction des retours, besoins et contextes évolutifs.
- Garantir la transparence

Porteur : Tulle agglo via la commission transversale territoire engagé transition écologique

Pistes de réflexion

Porter à connaissance des habitants de Tulle agglo les évaluations de l'action climat air énergie

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de Tulle Agglo est une démarche structurante visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air et renforcer la résilience du territoire face au changement climatique.

La réussite du plan repose aussi sur une mobilisation citoyenne forte, rendue possible par une information claire, transparente et régulière sur les actions menées, les résultats obtenus, les écarts, mais aussi les réussites collectives.

Porter à connaissance des habitants les évaluations du PCAET permet de rendre des comptes, renforcer la confiance, et encourager les comportements durables à l'échelle individuelle et collective.

Objectifs de l'action :

- Partager les résultats du PCAET avec l'ensemble des habitants du territoire.
- Donner de la visibilité aux efforts engagés et aux impacts concrets du plan d'action.
- Favoriser la compréhension et l'appropriation citoyenne des enjeux climat-air-énergie.
- Nourrir le dialogue entre la collectivité et les habitants sur les priorités d'action.
- Coconstruire et partager l'évaluation avec les acteurs impliqués

Porteurs : Services climat air énergie, communication

Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : Tulle agglo

Services concernés	Partenaires externes
Direction générale -Service Climat air énergie – Service communication Référents territoire engagé transition écologique -	Partenaires invités à l'assemblée des référents et partenaires Services internes de la collectivité Agences locales (AREC, CAUE, ADIL, etc.) Chambre d'agriculture, associations environnementales, entreprises locales Citoyens ADEME

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
--------------------------------	--	---------------------------------------	--	-------------------------------------	--



Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	
----------------------------------	--	-----------------------	--	-------------------------------	--

Moyens humains et financiers	Moyens constants
------------------------------	------------------

Evaluation environnementale stratégique	
Sans objet	

Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux	
	Objectif à 2030
Taux de participation des services et partenaires	
Nombre de réunions des comités par an	
Nombre d'actions suivies et mises en œuvre par les services techniques	
Intégration du PCAET dans les documents stratégiques (PLUi, PDU, etc.)	
Pérennité du plan au-delà du cycle électoral	
Nombre d'actions coconstruites, coconduites ou appuyées par l'assemblée	
Nombre de bilans intermédiaires partagés	
TETE - Ressources humaines dédiées climat-air-énergie (ETP)	
TETE - Budget études/expertises MDE/ENR/qualité de l'air/adaptation au changement climatique (€)	

Légende des pictogrammes pour les mesures opérationnelles :

Critères choisis		
Impacts	Action ayant un impact sur la qualité de l'air	
	Action ayant un impact sur l'adaptation au changement climatique	
	Action ayant un impact sur l'eau	
	Action ayant un impact sur le sol	



	Action ayant un impact sur la biodiversité	
--	--	---



AXE 1 : Ancrer la culture de la transition écologique au sein de Tulle agglomération et son territoire

1.2 : L'agglomération exemplaire, déployer une politique ambitieuse d'exemplarité énergétique et climatique dans les services et équipements communautaires

Attente des habitants : Sans objet

Contexte et objectifs

L'agglomération, en tant que structure publique de coordination et de gestion territoriale, dispose d'un levier majeur d'action en matière de transition énergétique et climatique. Elle est à la fois un acteur de la planification (urbanisme, mobilités, déchets, développement économique...) et un gestionnaire de patrimoine et de services publics (bâtiments, flotte de véhicules, marchés publics, ressources humaines...).

Dans ce contexte, l'exemplarité de l'agglomération est un enjeu stratégique et symbolique :

- Elle crédibilise la démarche PCAET et renforce l'adhésion des partenaires (communes membres, entreprises, habitants).
- Elle réduit directement l'empreinte environnementale de la collectivité et anticipe les obligations réglementaires (décret tertiaire, commande publique durable, sobriété...).
- Elle favorise l'acculturation progressive des agents et la transversalité des politiques internes.

Cette action vise à traduire la volonté politique d'une agglomération exemplaire par une gouvernance interne structurée, un plan d'actions opérationnel et une dynamique participative, en cohérence avec les politiques régionales et nationales.

Objectifs opérationnels :

- Réduire l'empreinte carbone de l'agglomération en tant que collectivité gestionnaire.
- Mobiliser l'ensemble des directions et des agents autour d'une démarche de transition.
- Donner l'exemple pour entraîner les communes membres et les acteurs du territoire.
- Intégrer systématiquement les enjeux climat-air-énergie dans les politiques publiques.

Mesures opérationnelles

Actions en cours



Engager et piloter la démarche TETE

La démarche Territoire Engagé Transition Écologique (TETE), portée par l'ADEME, propose un accompagnement méthodologique et un cadre de reconnaissance pour les collectivités qui souhaitent structurer leur transition écologique de manière transversale, pilotée et progressive. Cette démarche permet de renforcer la gouvernance, d'améliorer l'évaluation, de mobiliser les directions et les élus, et de rendre plus visible l'engagement de la collectivité auprès des habitants et des partenaires. Tulle Agglo, déjà engagée dans un plan d'action climat-air-énergie, s'est engagée dans cette démarche pour renforcer son exemplarité, structurer le pilotage interne et faciliter l'accès à certains financements. NB : les mesures opérationnelles décrites au titre du paragraphe 1.2, sont une sélection de fiches action issues du plan d'action TETE

Objectifs de l'action :

- Structurer et professionnaliser le pilotage de la transition écologique.
- Impliquer la direction générale et les services dans une dynamique transversale.
- Disposer d'un cadre de progression et d'évaluation reconnu nationalement.
- Mobiliser les partenaires et renforcer la lisibilité des engagements du territoire.
- Accéder plus facilement aux dispositifs de soutien

Porteur : Tulle agglo – Service Climat Air Energie

Initier des programmes de rénovation énergétique exemplaires sur le patrimoine de Tulle agglo

Le patrimoine bâti de Tulle Agglo représente un poste important de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre (1 millions d'€ de dépenses énergétiques soit plus de 5 Gwh d'énergie consommée). Les équipements à forte intensité énergétique comme les centres aquatiques constituent des cibles prioritaires pour des opérations de rénovation énergétique ambitieuses.

Le centre aquatique de Tulle, en particulier, offre un potentiel fort de réduction des consommations et d'amélioration du confort d'usage. Il a fait l'objet en 2025 un programme global de réhabilitations dont les objectifs majeurs sont la décarbonation de l'équipement et la réduction de la facture énergétique de l'équipement.

Des projets de rénovation exemplaires sur ces bâtiments permettent non seulement de réduire l'empreinte carbone, mais aussi de valoriser l'exemplarité de la collectivité, de maîtriser les coûts d'exploitation et de montrer la faisabilité technique et financière de ce type de transition.

Objectifs de l'action :

- Réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES des bâtiments publics.
- Rénover de manière exemplaire un ou plusieurs équipements structurants de l'agglomération.
- Intégrer des énergies renouvelables, une gestion intelligente de l'énergie, des matériaux sobres.
- Améliorer la performance d'usage (confort, accessibilité, attractivité).
- Faire de ces bâtiments des démonstrateurs inspirants pour le territoire.

Porteur : Tulle agglo – Service SIA /Patrimoine

Améliorer la performance environnementale du service de collecte des déchets sur le territoire de Tulle Agglo en renforçant l'efficacité logistique.

Tulle Agglo gère la collecte des déchets sur un territoire rural et semi-urbain, composé de communes aux densités variées. Malgré les efforts déjà engagés l'optimisation des circuits de collecte s'inscrit dans une logique de transition écologique, d'amélioration du service public et de maîtrise des coûts.

Objectifs de l'action :

- Réduire les kilomètres parcourus par les camions
- Optimiser les circuits en fonction des flux réels et des densités
- Intégrer des outils de planification intelligente

Porteur : Tulle agglo – Service SCD



Favoriser les mobilités professionnelles neutres en carbone

Les déplacements professionnels des agents et élus représentent une part non négligeable des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité. Ces mobilités sont souvent réalisées en véhicules thermiques, en solo, et sur des trajets répétitifs (entre sites, réunions, visites de terrain...). Dans une logique de sobriété énergétique, d'exemplarité et de réduction de l'empreinte carbone, il est nécessaire de repenser ces déplacements à travers des solutions bas-carbone, collectives et optimisées. Dans ce cadre Tulle aggro est doté d'une flotte de véhicules décarbonés (voitures électrique, vélo électrique).

L'EPCI propose aussi aux agents occupants des postes éligibles la possibilité de télétravailler une journée par semaine. Le développement du télétravail représente aussi une opportunité concrète de réduction des émissions liées à la mobilité, tout en favorisant la qualité de vie au travail et la modernisation de l'administration.

Objectifs de l'action :

- Réduire les émissions de GES liées aux déplacements professionnels des agents et élus.
- Encourager l'usage de mobilités actives et bas-carbone (vélo, VAE, covoiturage, transports en commun, véhicules électriques).
- Optimiser les déplacements (mutualisation, organisation, numérique).
- Accroître l'exemplarité interne de la collectivité en matière de transition écologique.
- Développer des pratiques de travail sobres et adaptées aux transitions numériques et environnementales.
- Renforcer l'attractivité et le bien-être au travail des agents.
- Montrer l'exemplarité de la collectivité dans l'adaptation des modes de travail

Porteur : Tulle aggro – Services SIA/patrimoine - Ressource humaine

Amplifier l'action relative à la limitation des perturbateurs endocriniens initiée par le Pôle petite enfance

Les perturbateurs endocriniens (PE) sont des substances chimiques présentes dans de nombreux produits du quotidien (plastiques, textiles, cosmétiques, produits d'entretien...) susceptibles d'interférer avec le système hormonal, en particulier chez les enfants, les femmes enceintes et les personnes vulnérables. Le Pôle Petite Enfance de Tulle Aggro a initié une démarche volontaire de réduction des expositions dans les structures d'accueil.

Cette action vise à amplifier cette dynamique pour en faire un axe transversal du PCAET, en lien avec la santé-environnement, la commande publique responsable, et la qualité de l'air intérieur.

Objectifs de l'action :

- Réduire l'exposition des enfants, agents et usagers aux perturbateurs endocriniens dans les équipements de l'agglomération.
- Étendre la démarche au-delà de la petite enfance : écoles, restauration collective, sports, culture, nettoyage, etc.
- Renforcer l'exemplarité de la collectivité sur les enjeux santé-environnement.
- Sensibiliser les agents, les familles et les partenaires à ces enjeux.

Porteur : Tulle aggro – Pôle petite enfance – mission transversale TETE



Analyser et optimiser le suivi, l'entretien, l'exploitation des installations énergétiques de Tulle agglo

Tulle Agglo dispose d'un parc de bâtiments publics (équipements sportifs, scolaires, culturels, administratifs...) générant des consommations énergétiques significatives. Or, une meilleure performance énergétique passe autant par la rénovation que par une gestion fine, continue et optimisée des équipements existants (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage, etc.).

Dans ce contexte, l'amélioration de la connaissance, du pilotage et de la maintenance des installations permet de réduire les consommations, les émissions de GES, et d'allonger la durée de vie des équipements tout en assurant le confort des usagers.

Objectifs de l'action :

- Réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES des bâtiments publics.
- Fiabiliser les données de consommation pour mieux piloter les actions.
- Optimiser les contrats d'exploitation (P2, P3), l'entretien courant et la réactivité en cas de dysfonctionnement.
- Prendre de meilleures décisions pour les investissements futurs (rénovations, remplacements).
- Intégrer des objectifs de performance énergétique dans la gestion quotidienne.

Porteur : Tulle agglo – Service SIA patrimoine en lien avec le service climat air énergie et la FDEE19

Etablir un état de lieux des consommations énergétiques des systèmes d'assainissement et se fixer des objectifs de performances

Le fonctionnement des systèmes d'assainissement (stations d'épuration, postes de relèvement, équipements électromécaniques...) représente une part importante des consommations énergétiques des services publics d'eau et d'assainissement. Ces installations fonctionnent en continu et peuvent être énergivores si elles sont anciennes, mal régulées, ou sous-optimisées.

Dans une logique de transition énergétique, de sobriété et de maîtrise des charges, il est essentiel que Tulle Agglo établisse un état des lieux précis de ces consommations, identifie les leviers d'action, et se fixe des objectifs de performance énergétique et climatique pour ces services essentiels.

Objectifs de l'action :

- Connaître et fiabiliser les consommations énergétiques des infrastructures d'assainissement.
- Identifier les sites les plus énergivores et les pistes d'amélioration.
- Réduire les consommations, les émissions de gaz à effet de serre, et les coûts de fonctionnement.
- Intégrer la performance énergétique dans les choix d'investissements, d'exploitation et de renouvellement.
- Renforcer la résilience et l'efficacité environnementale du service public d'assainissement.

Porteur : Tulle agglo – Service assainissement en lien avec les services SIA/patrimoine et Climat Air Energie

Actions planifiées



Développer le solaire photovoltaïque sur les toitures et terrains artificialisés communautaires

Le développement du solaire photovoltaïque constitue un levier majeur pour la transition énergétique, permettant de produire localement une électricité renouvelable, de réduire la dépendance aux énergies fossiles, et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Tulle Agglo, en tant que collectivité exemplaire, dispose d'un patrimoine bâti et foncier (bâtiments, parkings, friches, toitures d'équipements publics, etc.) qui représente un potentiel significatif de production solaire.

L'agrivoltaïsme ou l'occupation d'espaces naturels n'étant pas priorités, cette action cible en priorité les espaces déjà artificialisés, en cohérence avec la sobriété foncière et les objectifs ZAN.

Objectifs de l'action :

- Augmenter significativement la production d'électricité renouvelable sur le territoire.
- Valoriser le patrimoine bâti et foncier communautaire.
- Réduire les émissions de GES associées à la consommation électrique des bâtiments.
- Créer un effet d'entraînement sur le territoire pour d'autres acteurs publics et privés.
- Renforcer la résilience énergétique du territoire.

Porteur : Tulle agglo avec le cas échéant le CRER, la SCIC Energie Cœur de Corrèze



Elaborer un document cadre pour systématiser la qualité environnementale et limiter l'impact écologique des opérations maîtrisés par la collectivité sur chacun des domaines de compétences.

La transition écologique ne peut être atteinte qu'en intégrant systématiquement les enjeux environnementaux dans l'ensemble des politiques publiques. Tulle Agglo, en tant qu'acteur local majeur, pilote ou co-pilote de nombreuses opérations (urbanisme, bâtiments, mobilité, déchets, aménagement, développement économique...), se doit de garantir une cohérence écologique de ses projets. L'élaboration d'un document cadre transversal permet de formaliser des exigences environnementales minimales, de diffuser une culture commune de la qualité environnementale, et de rendre opérationnelle l'ambition du PCAET dans tous les domaines de compétences.

Objectifs de l'action :

Renforcer la transversalité environnementale dans toutes les actions et projets portés par la collectivité.

- Donner un cadre de référence lisible aux services, aux élus et aux partenaires.
- Outiller les équipes pour intégrer systématiquement des critères de performance écologique.
- Réduire l'empreinte carbone, les consommations de ressources et les pollutions générées par les projets publics.
- Renforcer l'exemplarité environnementale de Tulle Agglo.

Description de l'action :

1. Phase de co-construction du document cadre : Recenser les domaines d'intervention de l'agglo, identifier les enjeux environnementaux associés à chaque domaine (climat, biodiversité, ressources, santé...), impliquer les services techniques, les élus, et les partenaires opérationnels dans la définition d'objectifs et critères communs.
2. Rédaction du document cadre : définir des principes directeurs (sobriété, résilience, neutralité carbone, circularité, biodiversité), élaborer des fiches pratiques par domaine ou par type d'opération (chantier, achat, équipement, événement, politique publique), intégrer une grille d'auto-évaluation ou des critères d'analyse systématique (checklist ou indicateurs environnementaux clés), formuler des engagements concrets en matière de choix de matériaux, efficacité énergétique, mobilité, gestion des eaux et des déchets, santé-environnement, préservation des sols, implication citoyenne....
 - 3. Mise en œuvre et animation : Validation du document par les instances décisionnelles, diffusion auprès de tous les services et intégration dans les cahiers des charges, procédures et marchés publics, organisation de sessions de formation ou d'acculturation pour les agents et les élus, création d'un référent "qualité environnementale" dans chaque direction ou service.
4. Suivi, évaluation, et actualisation : Suivi de l'application concrète du document dans les projets lancés, retour d'expérience annuel, et mise à jour du référentiel si besoin, valorisation des projets exemplaires réalisés dans ce cadre.

Porteur : Tulle agglo – mission transversale Territoire engagé transition écologique



Formaliser le plan de formation/sensibilisation des agents et des élus et suivre la mise en œuvre

La réussite de la transition écologique dépend de l'implication active des agents et des élus, en tant qu'acteurs clefs de la décision publique et de la mise en œuvre opérationnelle. Or, les enjeux climatiques, énergétiques, de sobriété ou de résilience nécessitent des compétences spécifiques, souvent nouvelles, ainsi qu'une culture commune du changement au sein de la collectivité. Un plan de formation/sensibilisation structuré est donc indispensable pour renforcer la montée en compétence, décloisonner les approches et donner à chacun les moyens d'agir dans son domaine.

Objectifs de l'action :

- Doter Tulle Agglo d'un plan structuré de formation et sensibilisation à la transition écologique.
- Permettre aux agents et élus de mieux comprendre les enjeux et leviers d'action dans leurs champs d'intervention.
- Favoriser l'intégration transversale du climat, de l'air et de l'énergie dans les politiques publiques.
- Faire évoluer les pratiques professionnelles vers plus de durabilité.
- Renforcer l'adhésion et l'engagement en interne dans la démarche PCAET et TETE.

Porteurs : Tulle agglo - Service RH, climat air énergie et DG

Établir un programme pluriannuel d'investissement (PPI) qui intègre les actions du programme Territoire engagé transition écologique et activer un dispositif de financement interne des actions air énergie climat à partir des économies et des recettes générées

La transition écologique nécessite des investissements cohérents, planifiés et durables dans le temps. L'intégration des actions issues du programme Territoire Engagé Transition Écologique (TETE) dans un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) permet de structurer la trajectoire financière de la collectivité.

Par ailleurs, un dispositif innovant de financement interne, basé sur la réaffectation des économies générées (économies d'énergie, recettes liées à la valorisation des énergies renouvelables, subventions, etc.), offre un levier pérenne pour soutenir les actions climat-air-énergie sans dépendre exclusivement des financements externes.

Objectifs de l'action :

- Structurer les investissements climat-air-énergie dans un PPI clair et partagé.
- Valoriser les économies et recettes issues des actions pour financer de nouveaux projets.
- Renforcer la capacité d'autofinancement de la collectivité dans la transition écologique.
- Assurer la cohérence et la visibilité pluriannuelle des priorités d'investissement.
- Impliquer les élus et les services dans une démarche budgétaire durable et innovante.

Porteurs : Tulle agglo - Service Finance et DG



Utiliser la commande publique comme un levier de transition écologique

La commande publique représente un levier stratégique pour orienter le marché vers des pratiques plus durables, responsables et respectueuses de l'environnement. En intégrant des critères environnementaux, sociaux et économiques dans ses marchés, Tulle Agglo peut impulser une dynamique locale de transition écologique, réduire son empreinte carbone, et favoriser l'innovation verte.

Objectifs de l'action :

Faire de la commande publique un outil concret d'accélération de la transition écologique.

- Favoriser l'intégration de critères environnementaux et sociaux systématiques dans les marchés publics.
- Encourager les fournisseurs et prestataires à adopter des pratiques durables.
- Optimiser les coûts sur le cycle de vie des produits et services.
- Favoriser les circuits courts et l'économie circulaire locale.

Porteurs : Tulle agglo - Service commande publique et DG

Coopérer avec les territoires voisins et les forces vives du territoire

L'exemplarité de Tulle agglo passe par une implication transversale de tous les acteurs du territoire, selon une logique de coproduction. Il ne s'agit pas seulement de "faire pour", mais de "faire avec" : coconstruire, coordonner, expérimenter et valoriser ensemble les initiatives pour faire de la transition écologique un projet collectif

Face à l'urgence climatique, les territoires sont en première ligne pour engager la transition écologique. Cependant, les collectivités ne disposent pas toujours individuellement de l'ensemble des ressources, compétences ou leviers nécessaires pour agir efficacement. Dans ce contexte, la coopération territoriale — c'est-à-dire la collaboration entre plusieurs acteurs publics, privés ou associatifs à différentes échelles — s'impose comme une stratégie clé pour accélérer et renforcer la transition écologique.

La coopération territoriale, en facilitant la mutualisation, l'innovation, la gouvernance partagée et la solidarité, constitue un levier stratégique pour relever les défis climatiques et environnementaux actuels.

Cette coopération est déjà engagée dans le cadre du service mutualisé avec les communes volontaires d'appui à la transition énergétique de leur patrimoine ou encore pour la mise en œuvre du service public d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat privé, pour la GEMAPI ou le déploiement du contrat territorial chaleur renouvelable.

Porteur : Tulle agglo – Ensemble des services selon les opportunités

Pistes de réflexion



Définir une stratégie et un programme pluriannuel de gestion intégrée des eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales est un enjeu majeur pour limiter les risques d'inondation, préserver la qualité des milieux aquatiques et contribuer à la résilience du territoire face au changement climatique. Tulle Agglo doit développer une approche intégrée prenant en compte la collecte, le traitement, la rétention et la valorisation des eaux pluviales, tout en intégrant les contraintes urbaines, environnementales et réglementaires.

Objectifs de l'action :

- Établir une vision stratégique cohérente pour la gestion des eaux pluviales à l'échelle communautaire.
- Réduire les impacts négatifs liés aux ruissellements (inondations, pollution, érosion).
- Favoriser les solutions durables et multifonctionnelles (zones humides, noues, bassins de rétention...).
- Intégrer la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement.
- Contribuer à la préservation de la biodiversité et des ressources en eau.
-

Porteur : Tulle agglo – Pôle technique et services planification et urbanisme

Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : Tulle agglo

Services concernés	Partenaires externes
Ensemble des services	Communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), ADEME, l'Etat et ses services déconcentrés, la Région, les établissements publics, les acteurs économiques privés du territoire, les collectifs citoyens, agences locales, réseau 3AR

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

Moyens humains et financiers

Moyens constants

Evaluation environnementale stratégique

Communiquer en amont sur les travaux pour éviter les nuisances
Prévention des nuisances sonores et d'émissions de poussières par la commande publique
Eviter de dégrader les bâtiments du patrimoine à valeur architecturale

Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

Part des véhicules à faible émission dans la flotte	
Part des bâtiments ayant fait l'objet d'une rénovation	
TETE - Part de marchés intégrant des clauses environnementales ou sociales	



Nombre de journée de formation/sensibilisation dispensées / an	
Réalisation d'un PPI	
Nombre de projet menée en coopération avec d'autres territoires et partenaires	
Puissance PV installée sur le patrimoine foncier et immobilier de Tulle agglo	
TETE - Part de bâtiments publics ayant fait l'objet d'un diagnostic énergétique (%)	
TETE - Dépenses d'énergie payées directement par la collectivité (ventilées entre Bâtiment, véhicules et éclairage public) (€)	
TETE - Consommation énergétique des bâtiments publics (kWh, kWh/hab., kWh/m2)	
TETE - Consommation énergétique de l'éclairage publics (kWh)	
TETE – Part des bâtiments de la CA de classe F ou G – énergie (%)	
TETE – Part des bâtiments de la CA de classe A ou B – énergie (%)	
TETE – Part des bâtiments de la CA de classe F ou G – GES (%)	
TETE – Part des bâtiments de la CA de classe A ou B – GES (%)	
TETE - Consommation de chaleur/froid ENR&R du patrimoine de la CA (kWh) et couverture des besoins (%)	
TETE – Production d'énergie renouvelable du patrimoine de la CA (kWh) et couverture des besoins (%)	
TETE - Achat d'électricité renouvelable de la CA (%)	
TETE - Budget travaux rénovation énergétique patrimoine public (€)	
TETE - Budget installations ENR publiques (€)	
TETE - Consommation annuelle d'énergie des véhicules (kWh, kWh / agent, kWh / km)	
TETE - Part modale des déplacements alternatifs à la voiture individuelle des agents de la collectivité (%)	
TETE – Valorisation des CEE (kWhcumac)	
TETE - Consommation énergétique du système d'alimentation en eau potable (kWh/hab.)	
TETE - Rendement du système d'alimentation en eau potable (m3 brut/m3 vendu)	
TETE - Consommation énergétique des stations d'épuration (kWh/kg de DBO5)	

Légende des pictogrammes pour les mesures opérationnelles :

Critères choisis		
Impacts	Action ayant un impact sur la qualité de l'air	
	Action ayant un impact sur l'adaptation au changement climatique	



	Action ayant un impact sur l'eau	
	Action ayant un impact sur le sol	
	Action ayant un impact sur la biodiversité	



AXE 1 : Ancrer la culture de la transition écologique au sein de Tulle agglo et son territoire

1.3 : Valoriser et s'inspirer d'initiatives exemplaires

Attente des habitants : Sans objet

Contexte et objectifs

Le territoire regorge d'initiatives vertueuses menées par des collectivités, des associations, des entreprises ou des citoyens dans des domaines variés : rénovation énergétique, agriculture durable, mobilité douce, économie circulaire, etc.

Cependant, ces expériences sont souvent méconnues ou peu partagées. En valorisant ces démarches, l'agglomération peut :

- Renforcer l'adhésion locale à la transition écologique,
- Diffuser les bonnes pratiques, favoriser le passage à l'acte,
- Inspirer les politiques publiques par des retours d'expériences concrets,
- Créer une culture territoriale du développement durable, ancrée dans le réel.

Par ailleurs, l'inspiration par l'exemple concret est un levier puissant. Les voyages d'étude permettent de faire émerger une vision partagée, de créer une culture commune, et de favoriser le passage à l'action, en montrant que d'autres territoires ont réussi à mettre en œuvre des projets ambitieux. Ces visites permettent aussi de créer du lien entre les acteurs du territoire (élus, techniciens, associations, entreprises) et de susciter des envies d'essaimage ou de coopération.

Mesures opérationnelles

	<p>Actions en cours</p>
	<p>Organiser des journées de visites et d'échanges à la découverte d'initiatives inspirantes à destination des décideurs locaux et des services</p> <p>La transition écologique nécessite un engagement fort des élus, cadres et décideurs territoriaux. Pour nourrir la vision stratégique, accélérer les dynamiques internes et favoriser l'appropriation des enjeux, il est essentiel de leur proposer des temps d'immersion sur le terrain. Découvrir des projets exemplaires, rencontrer leurs porteurs, comprendre les leviers de réussite et les freins rencontrés : autant de clés pour inspirer l'action locale à Tulle Agglo.</p> <p>Objectifs de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Inspirer les élus et décideurs par des réalisations concrètes. ○ Créer une culture partagée de la transition écologique. ○ Favoriser la transposition de projets réussis sur le territoire de Tulle Agglo. ○ Renforcer l'engagement politique et stratégique en faveur du PCAET. <p>Porteur : Tulle agglo – Ensemble des services selon opportunités</p>
	<p>Actions planifiées</p>



Valoriser les initiatives exemplaires de Tulle aggro et des forces vives du territoire.

Cette valorisation s'organise autour de différentes étapes : identifier des initiatives exemplaires locales ou extérieures au territoire, documenter et diffuser ces initiatives, créer un espace de valorisation, organiser des temps de partage, favoriser l'essaiage de projets réussis, en accompagnant techniquement ou financièrement leur duplication sur d'autres communes ou structures, utiliser ces initiatives comme support de formation, d'animation de démarches participatives ou de mobilisation des élus/agents.

Objectifs de l'action :

- Mettre en lumière les initiatives locales et les bonnes pratiques inspirantes.
- Favoriser les dynamiques d'émulation et de reproduction à l'échelle de l'agglomération.
- Créer une culture commune de la transition auprès des élus, agents, partenaires et citoyens.

Porteur : Tulle aggro – Services Climat Air Energie et Communication

Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : Tulle aggro

Services concernés	Partenaires externes
Ensemble des services	Communes, ADEME, l'Etat et ses services déconcentrés, la Région, les établissements publics, les acteurs économiques privés du territoire, les collectifs citoyens, Associations environnementales, d'éducation populaire, Chambres consulaires (CCI, CMA, CA), Réseaux de l'ESS et structures de l'économie circulaire, Établissements scolaires, universités, CFA, Collectifs citoyens, CAUE, partenaires techniques, Collectivités partenaires extérieures ...

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

Moyens humains et financiers

Moyens constants

Evaluation environnementale stratégique

Sans objet

Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

Nombre d'initiatives recensées et valorisées annuellement	
Nombre de supports de valorisation	
Nombre de temps de rencontres organisés	
Nombre de participants aux événements	
Nombre d'initiatives essaimées ou reprises sur le territoire	



Légende des pictogrammes pour les mesures opérationnelles :

Critères choisis		
Impacts	Action ayant un impact sur la qualité de l'air	
	Action ayant un impact sur l'adaptation au changement climatique	
	Action ayant un impact sur l'eau	
	Action ayant un impact sur le sol	
	Action ayant un impact sur la biodiversité	



AXE 1 Ancrer la culture de la transition écologique au sein de Tulle agglo et son territoire

1.4 : Favoriser la diffusion la culture de la transition écologique

Contexte et objectifs

La transition écologique ne peut réussir sans une prise de conscience collective et une adhésion large des habitants et acteurs du territoire. Or, les enjeux climatiques et énergétiques restent encore mal connus ou perçus comme techniques, éloignés du quotidien. Promouvoir une culture commune de la transition écologique, en rendant les enjeux accessibles, concrets et positifs, est une condition essentielle à l'implication et à la montée en compétences de tous.

Objectifs opérationnels :

- Faire évoluer les représentations sociales autour de l'écologie, de l'énergie, de l'adaptation au changement climatique.
- Mobiliser les habitants et les acteurs locaux à travers des actions participatives et pédagogiques.
- Valoriser les initiatives exemplaires et inspirantes du territoire.
- Développer des partenariats avec les structures d'éducation, de culture, de jeunesse et de formation.

Mesures opérationnelles

	<h4>Actions en cours</h4>
	<p>Promouvoir l'implication citoyenne dans la transition écologique et favoriser le développement de structures participatives</p> <p>La réussite de la transition écologique ne peut se faire sans l'adhésion et l'implication des habitants. À travers la sensibilisation, la participation et la co-construction, les citoyens deviennent des acteurs à part entière du changement. Tulle Agglo souhaite encourager cette dynamique en développant des outils, espaces et dispositifs de participation adaptés, et en accompagnant les initiatives citoyennes existantes ou émergentes telle que la SCI Energie Cœur de Corrèze qui développe le photovoltaïque citoyen.</p> <p>Objectifs de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Créer les conditions d'une mobilisation citoyenne large autour de la transition écologique. ○ Mettre en place des dispositifs de participation continue et structurée. ○ Soutenir les dynamiques associatives, collectives et coopératives. ○ Renforcer le lien entre action publique et engagement citoyen. <p>Porteur : Tulle agglo – Service climat air énergie et ensemble des services selon les opportunités – SCIC Energie Cœur de Corrèze</p>
	<h4>Actions planifiées</h4>



Promouvoir les projets d'éducation à l'environnement tels que les aires terrestres éducatives, plastiques à la loupe, atlas de la biodiversité...

L'éducation à l'environnement est un levier fondamental pour ancrer durablement la transition écologique dans les territoires. En sensibilisant les plus jeunes, en impliquant les écoles et les acteurs éducatifs, Tulle Agglo favorise l'émergence d'une conscience écologique collective. Des dispositifs nationaux tels que les Aires Terrestres Éducatives (ATE), « Plastique à la loupe » ou l'Atlas de la biodiversité communale offrent un cadre pertinent pour l'action locale.

Objectifs de l'action :

- Encourager l'éveil à la nature et aux enjeux environnementaux dès le plus jeune âge.
- Renforcer le lien entre les jeunes, leur territoire et le vivant.
- Mobiliser les établissements scolaires et les structures éducatives dans la dynamique PCAET.
- Diffuser une culture de la transition écologique sur le territoire.

Porteur : Tulle agglo en lien avec les associations d'éducation populaire œuvrant dans le champ de l'éducation à l'environnement

Définir un plan de communication général sur le PCAET à destination des différentes cibles

La réussite du Plan Climat Air Énergie Territorial repose sur une appropriation collective des enjeux et des actions par les habitants, les élus, les agents, les acteurs économiques, associatifs et institutionnels. Une communication adaptée et structurée est indispensable pour rendre le PCAET visible, lisible et mobilisateur. Elle doit permettre d'informer, de sensibiliser, de valoriser et de fédérer.

Objectifs de l'action :

- Structurer une stratégie de communication autour du PCAET et de ses avancées.
- Informer et sensibiliser les différentes cibles (citoyens, élus, agents, entreprises, etc.).
- Valoriser les actions menées sur le territoire.
- Favoriser l'adhésion et l'engagement autour du plan d'action climat.

Porteur : Tulle agglo – Services Climat Air Energie et Communication

Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : Tulle agglo

Services concernés	Partenaires externes
Ensemble des services	Communes, ADEME, l'Etat et ses services déconcentrés, la Région, les établissements publics, , Associations environnementales, d'éducation populaire, Chambres consulaires (CCI, CMA, CA), Réseaux de l'ESS et structures de l'économie circulaire, Établissements scolaires, universités, CFA, Collectifs citoyens, CAUE, partenaires techniques,

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

Moyens humains et financiers

Moyens constants



Evaluation environnementale stratégique

Sans Objet

Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

Nombre d'initiatives recensées et valorisées annuellement	
Nombre de supports ou formats de valorisation produits (fiches, vidéos, expos...)	
Nombre de temps de rencontres organisés	
Nombre de participants aux événements ou plateformes de partage	
Nombre d'initiatives essaimées ou reprises sur le territoire	
Taux de satisfaction des participants (questionnaires post-événements)	
TETE - Budget communication/sensibilisation climat-air-énergie (€)	
TETE - Aides financières accordées aux particuliers et acteurs privés (€)	
TETE – Nombre de manifestations et actions sur climat, air, énergie	

Légende des pictogrammes pour les mesures opérationnelles :

Critères choisis		
Impacts	Action ayant un impact sur la qualité de l'air	
	Action ayant un impact sur l'adaptation au changement climatique	
	Action ayant un impact sur l'eau	
	Action ayant un impact sur le sol	
	Action ayant un impact sur la biodiversité	





AXE 2 : Planifier un aménagement et un urbanisme durable

2.1 Prescrire et établir un SCOT AEC

Contexte et objectifs

Le SCOT est un document d'urbanisme stratégique qui permet de structurer le développement du territoire à moyen et long terme. Il constitue un levier fondamental pour traduire les orientations du PCAET dans les politiques d'urbanisme, de mobilité, de développement économique, de préservation des ressources et de lutte contre l'artificialisation.

En cohérence avec la loi Climat & Résilience et les objectifs nationaux et régionaux, le SCOT doit devenir un document intégrateur des enjeux de neutralité carbone, de sobriété foncière et d'adaptation au changement climatique. Porter un SCOT permet également de renforcer la gouvernance territoriale à l'échelle cohérente du bassin de vie.

Objectifs opérationnels :

- Élaborer ou réviser un SCOT intégrant les objectifs du PCAET.
- Formaliser la compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec les objectifs climat-énergie.
- Favoriser la sobriété foncière et énergétique.
- Intégrer les risques climatiques dans les choix d'aménagement (inondations, îlots de chaleur, ressource en eau).

Décliner les objectifs de réduction des émissions, de développement des ENR, de qualité de l'air et de résilience.

L'action vise à porter un SCOT sur le territoire, en s'appuyant sur les objectifs du PCAET comme fil conducteur transversal. Cela suppose :

- La définition d'un projet d'aménagement stratégique aligné avec les trajectoires de neutralité carbone et de résilience.
- L'intégration dans le DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) de prescriptions opérationnelles favorisant :
 - La densification et la mixité urbaine
 - Le développement de la mobilité bas-carbone
 - La préservation des sols agricoles et naturels
 - La localisation pertinente des projets ENR
 - La gestion des risques climatiques
- La mise en place d'un pilotage partagé, associant les communes, les partenaires institutionnels et les citoyens.
- L'élaboration d'un diagnostic AEC comme base commune aux documents de planification.

Mesures opérationnelles

Actions en cours



Etablir un diagnostic climat air énergie comme base commune aux documents de planification

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) repose sur une connaissance fine des enjeux énergétiques, climatiques et de qualité de l'air du territoire. Le diagnostic territorial initial constitue une étape fondatrice. Il permet de quantifier les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre (GES), les polluants atmosphériques, les potentiels d'énergies renouvelables, ainsi que les vulnérabilités au changement climatique. Par ailleurs, la mise en œuvre efficace du PCAET requiert un pilotage régulier à l'aide d'indicateurs fiables et partagés.

Ce diagnostic a vocation à alimenter les autres documents de planification et d'aménagement du territoire, ou les stratégies foncières.

Objectifs de l'action :

- Dresser un état des lieux climat-air-énergie du territoire.
- Identifier les vulnérabilités et les potentiels locaux.
- Outiller le pilotage du PCAET à travers des indicateurs de suivi clairs.
- Contribuer à la prise en compte du climat dans l'aménagement du territoire.

Porteur : Tulle agglo - Service climat air énergie

Etablir une stratégie climat air énergie territoriale à horizon 2050

Dans un contexte d'urgence climatique, les collectivités territoriales ont un rôle clé à jouer pour atteindre les objectifs nationaux et européens de neutralité carbone, de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), d'adaptation au changement climatique, et de développement des énergies renouvelables.

Tulle Agglo, dans le cadre de son PCAET et du programme Territoire Engagé Transition Écologique (TETE), s'est dotée d'une stratégie territoriale à long terme, structurée autour d'objectifs clairs, partagés, réalistes et mesurables, permettant de guider l'ensemble des politiques publiques jusqu'à 2050.

Objectifs de l'action :

- Définir une vision stratégique de long terme en matière de climat, d'air et d'énergie à l'échelle de Tulle Agglo.
- Fixer des trajectoires de transition à court (2030), moyen (2040) et long termes (2050).
- Outiller l'action publique et les décisions locales avec une feuille de route climat cohérente et transversale.
- Prioriser les efforts dans les secteurs à fort impact (bâtiment, mobilité, foncier, énergie, adaptation...).

Porteur : Tulle agglo - Service climat air énergie

Organiser des ateliers SCOT dédiés pour favoriser la prise en compte de la stratégie climat air énergie dans l'établissement des prescriptions et recommandations du document d'orientation et d'objectif.

Pour garantir une prise en compte effective des objectifs climat-air-énergie dans les prescriptions du DOO, il est nécessaire d'organiser des temps de travail transversaux et concertés, à l'échelle des élus, techniciens et partenaires du territoire.

Objectifs de l'action :

- Créer des espaces de dialogue entre les acteurs du SCOT et ceux du PCAET.
- Favoriser la traduction opérationnelle de la stratégie climat-air-énergie dans le DOO.
- Identifier les leviers d'aménagement du territoire permettant d'atteindre les objectifs de neutralité carbone, de sobriété foncière et de résilience.
- Renforcer la cohérence entre les documents de planification et les engagements de transition écologique.

Porteur Tulle agglo : Services Planification et Climat Air Energie

Actions planifiées



Suivre la comptabilité des documents d'urbanisme au SCOT AEC

La mise en compatibilité des PLU/PLUi avec un SCOT intégrant les enjeux AEC est une étape clé pour décliner ces objectifs à l'échelle opérationnelle, dans les projets urbains, les règles de constructibilité, la localisation des activités, etc...

Objectifs de l'action :

- S'assurer de la bonne déclinaison des objectifs climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme
- Identifier les écarts, leviers d'action et axes d'amélioration.
- Renforcer la cohérence des politiques d'aménagement avec les ambitions de neutralité carbone, de sobriété foncière et de résilience.
- Alimenter le dialogue entre urbanisme et transition écologique.

Porteur Tulle agglo : Services Planification, Urbanisme et Climat Air Energie

Piste de réflexion

Accompagner la mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec les objectifs du SCOT intégrant les enjeux AEC

Le SCOT à ambition Climat-Air-Énergie fixe un cadre stratégique pour orienter l'aménagement et le développement durable à l'échelle territoriale. Pour garantir la cohérence et l'efficacité des politiques publiques, il est indispensable que les documents d'urbanisme locaux soient compatibles avec les objectifs et prescriptions du SCOT intégrant les enjeux climat, qualité de l'air et énergie. Un accompagnement méthodologique, technique et politique est nécessaire pour faciliter cette mise en compatibilité. A cette fin un guide à destination des communes permettant d'appréhender les enjeux du SCOT pour planifier un urbanisme durable pourra être une piste de réflexion.

Objectifs de l'action :

- Soutenir les communes dans la révision ou élaboration de leurs documents d'urbanisme en conformité avec le SCOT AEC.
- Assurer une intégration effective des enjeux Climat-Air-Énergie dans les projets locaux.
- Favoriser une planification territoriale cohérente, durable et résiliente.
- Faciliter la coordination entre acteurs urbanisme et transition écologique.

Porteur Tulle agglo : Services Planification, Urbanisme et Climat Air Energie

Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : Tulle agglo

Services concernés	Partenaires externes
Services planification, urbanisme et climat air énergie	Communes membres DDT (accompagnement réglementaire) ADEME, Région, Département CAUE, Agences d'urbanisme, bureaux d'études Élus et techniciens locaux

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

Moyens humains et financiers

Moyens humains à interroger
Prestations accompagnement à la réalisation SCOT AEC



Evaluation environnementale stratégique	
Sans objet	

Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux	
SCOT prescrit/approuvé intégrant les objectifs du PCAET	
Nombre de prescriptions du SCOT en lien avec la stratégie climat air énergie	
Nombre d'ateliers/concertations organisés autour de l'intégration AEC	
Nombre de documents opérationnel d'urbanisme établis en compatibilité avec le SCOT AEC	

Légende des pictogrammes pour les mesures opérationnelles :

Critères choisis		
Impacts	Action ayant un impact sur la qualité de l'air	
	Action ayant un impact sur l'adaptation au changement climatique	
	Action ayant un impact sur l'eau	
	Action ayant un impact sur le sol	
	Action ayant un impact sur la biodiversité	



AXE 2 : Planifier un aménagement et un urbanisme durable

2.2 : Valoriser les bonnes pratiques d'urbanismes et d'aménagements durable

Attente des habitants : Sans objet

Contexte et objectifs

Les territoires font face à des défis majeurs : sobriété foncière imposée par la loi ZAN, lutte contre l'étalement urbain, besoin de logements abordables, préservation de la biodiversité, adaptation au changement climatique...

Des opérations exemplaires d'aménagement durable existent localement ou dans des territoires similaires. Elles méritent d'être visibles, partagées et reproduites pour inspirer les porteurs de projets (communes, bailleurs, promoteurs, aménageurs...).

Valoriser ces bonnes pratiques permet aussi de créer une culture commune de l'aménagement écologique du territoire.

Objectifs opérationnels :

- Recenser et documenter les projets exemplaires en urbanisme et aménagement durable.
- Sensibiliser et former les élus et les acteurs locaux aux bonnes pratiques.
- Créer un réseau local d'échange de pratiques entre collectivités, techniciens, professionnels et citoyens.
- Encourager la reproductibilité et l'expérimentation locale.
- Intégrer progressivement les critères de durabilité dans tous les projets portés ou soutenus par la collectivité.

Mesures opérationnelles

Actions en cours

Favoriser la végétalisation des cours d'école

Les cours d'écoles sont majoritairement minérales, imperméabilisées et peu propices au confort thermique ou à la biodiversité. Or, face aux vagues de chaleur plus fréquentes, aux épisodes de fortes pluies et à la nécessité de reconnecter les enfants à la nature, leur transformation devient une priorité.

La végétalisation des cours d'école contribue à plusieurs enjeux du PCAET :

- Adaptation : rafraîchissement urbain, gestion des eaux pluviales, lutte contre les îlots de chaleur.
- Atténuation : désimperméabilisation des sols, puits de carbone.
- Éducation : pédagogie environnementale, appropriation des enjeux climat-énergie par les enfants.

Objectifs :

- Végétaliser et désimperméabiliser progressivement les cours d'école du territoire.
- Intégrer des îlots de fraîcheur, des plantations adaptées et des dispositifs de gestion de l'eau.
- Impliquer les équipes éducatives, les élèves et les familles dans la conception des projets.
- Créer des supports pédagogiques et des temps de sensibilisation liés au projet.
- Faire de chaque cour transformée un modèle reproductible pour d'autres équipements publics.

Porteur : communes engagées



Désimperméabiliser et/ ou végétaliser les espaces publics

La plupart des espaces publics (places, trottoirs, parkings, voiries) sont aujourd’hui largement imperméabilisés. Cela aggrave :

- les risques d’inondation par ruissellement,
- la surchauffe urbaine lors des vagues de chaleur,
- la dégradation de la biodiversité et des sols.

La désimperméabilisation et la végétalisation constituent donc des leviers d’adaptation et d’atténuation prioritaires, tout en améliorant la qualité de vie et l’attractivité du territoire.

L’action consiste à encourager la réalisation de programmes pluriannuels de transformation des espaces publics.

Porteur : communes engagées

Actions planifiées

Promouvoir les oasis urbaines et lutter contre les îlots de chaleur urbain

Le changement climatique aggrave la fréquence et l’intensité des vagues de chaleur. En milieu urbain, la minéralisation excessive et l’artificialisation des sols accentuent les effets d’îlots de chaleur urbains (différence de température entre la ville et la campagne pouvant atteindre 4 à 7°C).

Les populations les plus vulnérables (enfants, personnes âgées, précaires) sont particulièrement exposées.

Créer des “oasis urbaines” — espaces publics végétalisés, frais, accessibles, favorables à la santé et à la biodiversité — est une solution à fort co-bénéfice pour le climat, le confort et la qualité de vie.

La ville de Tulle envisage la création ou requalification d’espaces de fraîcheur multifonctionnels :

- Désimperméabilisation et végétalisation
- Fontaines, mobiliers ombragés
- Sols clairs et perméables
- Une communication grand public sur les oasis existantes (carte interactive, signalétique, événements pédagogiques).

Elle a d’ailleurs conçu le projet de renouvellement urbain des places Maschat et Roosevelt en tenant compte de ces enjeux.

Porteur : ville de Tulle



Favoriser la durabilité des zones d'activités

Les zones d'activités économiques représentent souvent des poches de forte artificialisation, avec une faible qualité paysagère, une dépendance à la voiture, et des bâtiments peu performants sur le plan énergétique. Pourtant, elles concentrent des leviers puissants pour la transition : rénovation énergétique, énergies renouvelables, gestion des eaux pluviales, végétalisation et désimperméabilisation, , mobilités alternatives, mutualisation de services.

Favoriser leur durabilité, c'est répondre à des enjeux croisés : attractivité économique, zéro artificialisation nette (ZAN), qualité de vie au travail et résilience territoriale.

L'action vise à mettre en place un plan de transition des ZAE, pouvant comprendre :

- Diagnostic environnemental et énergétique des zones existantes : imperméabilisation, GES, mobilité, consommations, ENR, biodiversité...
- Élaboration de fiches d'actions par zone (désimperméabilisation, végétalisation, mobilités douces, photovoltaïque, éclairage public, mutualisation, etc.).
- Mise en place d'un programme d'amélioration continue et d'un plan d'investissement pluriannuel.
- Lancement d'une charte de ZAE durable à destination des entreprises et propriétaires.
- Création d'un guichet d'accompagnement aux entreprises (énergie, mobilité, déchets, ENR, rénovation...).
- Intégration de critères de durabilité dans les projets d'aménagement ou d'extension.
- Communication et valorisation des zones exemplaires.

Porteur : Tulle agglo - Pôle éco et service SIA /patrimoine

Piste de réflexion

Former et sensibiliser des instructeurs à la qualité environnementale des bâtiments, aux énergies renouvelables, à l'adaptation au changement climatique

Les instructeurs jouent un rôle central dans l'application concrète des politiques d'urbanisme et dans la traduction réglementaire des enjeux climat-air-énergie à l'échelle du projet.

Or, les projets de construction ou de rénovation sont souvent instruits sans prise en compte suffisante des opportunités d'intégration :

- de solutions d'énergies renouvelables,
- de matériaux biosourcés,
- de mesures d'adaptation climatique (ombrage, végétalisation, ventilation naturelle...),
- de réduction de l'imperméabilisation.

Former et outiller ces professionnels est un levier direct pour améliorer la qualité environnementale du bâti sur l'ensemble du territoire.

Porteur : Tulle agglo, Services urbanisme, ressource humaine

Diffuser les plaquettes de présentation des acteurs ressources du territoire sur le logement (espace conseil FAIRE, CAUE, ADIL...) ou de recommandations (avec exemples locaux) jointes aux formulaires de demande de permis de construire

De nombreux acteurs territoriaux (ADIL, CAUE, Espace Conseil France Rénov' ...) proposent des informations techniques, juridiques ou financières utiles aux ménages qui construisent, rénovent ou agrandissent leur logement.

Cependant, ces ressources sont insuffisamment connues et sollicitées, notamment au moment crucial du dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme. Pourtant, c'est à cette étape que des choix décisifs sont faits : orientation du bâtiment, matériaux, performance énergétique, gestion des eaux, végétalisation, etc. Intégrer systématiquement ces ressources dans le parcours usager permet de favoriser des projets mieux conçus et plus conformes aux objectifs du PCAET.

Porteur : Tulle agglo, Service urbanisme



Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : Tulle agglo	
Services concernés	Partenaires externes
Services urbanisme, économie, SIA	Communes, ADEME, l'Etat et ses services déconcentrés, la Région, les établissements publics, les acteurs économiques privés du territoire,

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

 Moyens humains et financiers	Moyens humains constants
---	--------------------------

 Evaluation environnementale stratégique	
Réduire la consommation de ressources en privilégiant les matériaux biosourcés	

 Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux	
Nombre d'espaces publics désimperméabilisés	
Nombre de nouvelles opérations d'aménagement ou extension menées prenant en compte les leviers de transition	
Nombre de sessions de formation sensibilisation à la qualité environnementale des bâtiments, aux énergies renouvelables, à l'adaptation au changement climatique	
TETE - Part des nouveaux logements collectifs et individuels groupés (%)	

Légende des pictogrammes pour les mesures opérationnelles :

Critères choisis		
Impacts	Action ayant un impact sur la qualité de l'air	
	Action ayant un impact sur l'adaptation au changement climatique	



Action ayant un impact sur l'eau	
Action ayant un impact sur le sol	
Action ayant un impact sur la biodiversité	



AXE 2 : Planifier un aménagement et un urbanisme durable

2.3 : Favoriser l'adaptation et/ou le développement des réseaux de distribution d'énergies aux évolutions induites par la transition énergétique

Contexte et objectifs

La transition énergétique modifie en profondeur les usages énergétiques :

- Développement du photovoltaïque,
- Électrification des mobilités (IRVE),
- Rénovation performante des bâtiments,
- Sortie des énergies fossiles (fioul, gaz naturel),
- Développement de réseaux de chaleur et de boucles locales d'énergie.

Ces transformations nécessitent une adaptation forte des réseaux d'énergie existants (électricité, gaz, chaleur) :

- Capacité à accueillir l'injection d'ENR,
- Gestion des pointes de consommation,
- Sécurisation et maillage,
- Pilotage intelligent (smart grids).

Il s'agit d'anticiper et planifier ces évolutions, en lien avec les gestionnaires de réseau, les opérateurs, les aménageurs et les usagers.

Objectifs opérationnels :

- Identifier les besoins d'adaptation des réseaux à court et moyen terme
- Anticiper les évolutions énergétiques dans les documents de planification
- Favoriser l'émergence de projets locaux (ENR, réseaux de chaleur, autoconsommation collective)
- Assurer une coordination territoriale entre collectivités, opérateurs, aménageurs

Mesures opérationnelles

Actions en cours



Suivre les travaux du S3REN

Le S3REN, élaboré par le gestionnaire de réseau (Enedis / RTE) sous pilotage de l'État, anticipe les besoins de raccordement au réseau électrique des installations d'énergies renouvelables à l'échelle régionale. Il constitue une base technique et stratégique essentielle pour :

- Définir les zones favorables à l'accueil de projets ENR,
- Prévoir les investissements sur le réseau,
- Prioriser les actions à conduire pour atteindre les objectifs du SRADDET et du PCAET.

Un suivi actif par les collectivités permet de mieux articuler ce schéma avec les ambitions locales, d'identifier les freins au développement des projets, et d'agir de manière cohérente avec les opérateurs de réseau.

Objectifs opérationnels :

- Suivre l'évolution du S3REN (mise à jour, concertations, programmation).
- Identifier les zones sous-dimensionnées ou à fort potentiel.
- Faciliter l'émergence de projets ENR raccordables.
- Intégrer les contraintes/opportunités réseau dans l'urbanisme et l'aménagement.

Description de la mesure opérationnelle :

- Participation aux comités de suivi ou groupes de travail régionaux/locaux du S3REN
- Participation aux conférences des partenaires organisées par les services de l'Etat
- Analyse des résultats du S3REN à l'échelle du territoire
- Appui aux développeurs de projets et accompagnement des communes.
- Interpellation d'Enedis / RTE en cas de besoins spécifiques ou blocages.
- Intégration dans les actions de planification énergétique et d'aménagement durable

Porteur : Tulle agglo – Service Climat Air énergie

Appui au développement de réseaux de chaleur renouvelable (voir fiche 5.1.1)

Appui à l'émergence de projets citoyens ou collectifs d'autoconsommation (voir fiche 5.1.3)

Actions planifiées

Piste de réflexion

- **Réalisation d'un état des lieux partagé des réseaux énergétiques** permettant d'appréhender :
 - Capacités d'accueil ENR sur le réseau électrique,
 - Potentiel de développement ou d'adaptation des réseaux de chaleur,
 - Cohérence des réseaux gaziers avec les objectifs climat.
- **Organisation d'un groupe de travail multi-acteurs** (collectivités, Enedis, GRDF, aménageurs, associations locales...) pour :
 - Partager les contraintes et opportunités,
 - Planifier les besoins d'adaptation,
 - Définir des priorités d'investissement ou d'études.

Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : Tulle agglo

Services concernés

Partenaires externes



Ensemble des services	Gestionnaires de réseaux d'énergie Enedis (gestionnaire du réseau électrique), FDEE19, GRDF (réseau gaz), Exploitants de réseaux de chaleur, ADEME, Région, Aménageurs, promoteurs Services urbanisme / PCAET / habitat
-----------------------	---

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

Moyens humains et financiers	

Evaluation environnementale stratégique	
<p>Éviter l'implantation de nouvelles infrastructures dans des zones à forte sensibilité paysagère ou patrimoniale (privilégier les tracés de réseaux existants ou les emprises déjà artificialisées) Réduire l'impact paysager en concevant les ouvrages avec des solutions d'intégration paysagère Éviter les risques de pollution de l'air par la sensibilisation Réduire la pression sur la ressource en bois selon une gestion durable</p>	

Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux	
Nombre de réunions de suivi ou groupes de travail S3REnR suivis	
Projets ENR facilités ou accompagnés grâce à l'analyse	

Légende des pictogrammes pour les mesures opérationnelles :

Critères choisis		
Impacts	Action ayant un impact sur la qualité de l'air	
	Action ayant un impact sur l'adaptation au changement climatique	



Action ayant un impact sur l'eau	
Action ayant un impact sur le sol	
Action ayant un impact sur la biodiversité	



AXE 3 : Favoriser la mutation énergétique des bâtiments

3.1 : Encourager et accompagner la sobriété et l'efficacité énergétique de l'habitat

Contexte et objectifs

Le secteur résidentiel représente une part importante des consommations d'énergie sur le territoire. L'atteinte des objectifs de neutralité carbone suppose :

- Une baisse significative des consommations,
- La sortie progressive des énergies fossiles,
- L'adoption de comportements sobres
- La massification des rénovations performantes, notamment dans les passoires thermiques.

Les ménages ont besoin d'être informés, conseillés, accompagnés financièrement et techniquement. La collectivité a un rôle d'animation, de coordination des acteurs et de sensibilisation du grand public.

Objectifs opérationnels :

- Réduire les consommations d'énergie du secteur résidentiel à travers des actions ciblées sur la rénovation énergétique performante, la sobriété des usages, et l'accompagnement des ménages.
- Informer et orienter les ménages vers les dispositifs existants
- Développer une culture de la sobriété énergétique
- Inciter aux rénovations globales et performantes
- Lutter contre la précarité énergétique
- Créer une dynamique territoriale autour de l'habitat durable

Mesures opérationnelles

Actions en cours

Porter un service public de rénovation énergétique de l'habitat privé

La rénovation énergétique du parc privé, majoritairement ancien, est un levier essentiel de la transition énergétique. Pourtant, les ménages sont confrontés à de nombreuses complexités techniques, administratives, financières.

Le programme national France Rénov', a permis à Tulle agglomération de mettre en place un service public local de la rénovation énergétique (SPRE), avec un guichet territorial capable d'accueillir, orienter, conseiller et accompagner les particuliers. Cet espace est situé à la Maison de l'Habitat et de la Mobilité.

Ce service public doit permettre de :

- Créer une offre lisible et cohérente,
- Renforcer les dynamiques locales (OPAH, PLH...),
- Soutenir la montée en compétence des acteurs locaux,
- Favoriser une réelle massification de la rénovation performante.



Accompagner les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs dans la rénovation énergétique en lançant une OPAH France Rénov'

Le parc privé représente une part majeure des logements anciens, souvent peu performants énergétiquement.
L'OPAH est un outil opérationnel permettant d'accompagner techniquement et financièrement les propriétaires dans leurs projets de rénovation, notamment dans les secteurs ciblés par le PLH, le SCOT, ou les périmètres de revitalisation (centre-bourgs, QPV, etc.).

Couplée au dispositif France Rénov' et aux aides de l'ANAH (MaPrimeRénov' Sérénité), une OPAH permet de mobiliser les aides nationales et locales, de mettre en œuvre un accompagnement personnalisé, et de traiter la précarité énergétique, tout en contribuant aux objectifs du PCAET.

Porteur : Tulle agglo – Service Habitat

Accompagner les communes dans l'amélioration de performances énergétiques de logements communaux

Les logements communaux représentent un patrimoine important sur lequel les collectivités peuvent agir directement pour réduire les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et améliorer le confort des occupants.
Dans le cadre du Plan Local de l'Habitat (PLH), un dispositif d'évaluation thermique et d'aide financière par subvention est prévu pour encourager les communes à engager des travaux d'amélioration énergétique sur ce parc.

Objectifs de l'action :

- Diagnostiquer les performances énergétiques des logements communaux.
- Identifier les priorités d'intervention et les leviers d'amélioration.
- Mobiliser des financements et accompagner les communes dans la réalisation des travaux.
- Contribuer à la réduction des consommations d'énergie et des émissions sur le parc public

Porteur : Tulle agglo – Services Habitat et Climat Air Energie

Actions planifiées

Réviser le PLH /en cohérence avec les objectifs du PCAET

Le PLH est l'outil stratégique et opérationnel de programmation des politiques locales de l'habitat. Il encadre la production de logements, les interventions en faveur de la réhabilitation, la mixité sociale et l'équilibre territorial.

De son côté, le PCAET fixe les orientations locales en matière de réduction des consommations énergétiques, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation climatique.

Aujourd'hui, face à l'urgence climatique, il devient nécessaire de mieux articuler PLH et PCAET pour :

- Programmer un habitat moins énergivore,
- Intégrer la sobriété foncière et énergétique,
- Adapter le bâti et les logements au réchauffement climatique,
- Traiter la précarité énergétique.

Porteur : Tulle agglo – Service Habitat



Sensibiliser aux différents modes de construction via des chantiers pédagogiques / témoins

Face aux enjeux climatiques, la filière bâtiment doit évoluer vers des pratiques plus sobres, écologiques et adaptées aux nouveaux contextes :

- Construction en matériaux biosourcés ou géosourcés,
- Éco-rénovation,
- Performance énergétique,
- Modularité,
- Réemploi de matériaux,
- Confort d'été et adaptation.

Or, ces pratiques restent souvent méconnues du grand public, des élus ou même de certains professionnels. Les chantiers pédagogiques permettent de montrer concrètement, sur le terrain, des solutions reproductibles et accessibles

Porteurs : Tulle aggro, ODEYS, DOREMI

Piste de réflexion

Définir un plan d'actions pour lutter contre les logements vacants (tourisme, déconstruction, rénovation, etc.) (exemple : identifier les logements vacants pouvant être réutilisés en gîtes)

De nombreux territoires, notamment ruraux ou en déprise, sont confrontés à un taux important de logements vacants. Ces logements représentent un gisement important pour :

- Répondre à la demande locale de logement (résidences principales, logements sociaux, jeunes actifs),
- Développer des activités touristiques durables (gîtes, meublés, accueil de saisonniers),
- Créer des espaces partagés (tiers-lieux, locaux associatifs),
- Limiter l'artificialisation des sols en recyclant le bâti existant.

Lutter contre la vacance permet ainsi de conjuguer transition écologique, revitalisation territoriale et attractivité.

Porteurs : Tulle aggro, communes

Eco-conditionner les garanties d'emprunt allouées aux bailleurs sociaux

Les bailleurs sociaux jouent un rôle central dans la production et la gestion du logement social. En intégrant des critères environnementaux dans l'attribution des garanties d'emprunt, la collectivité peut orienter les investissements vers des projets plus performants sur le plan énergétique, favorisant ainsi la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

Objectifs de l'action :

- Encourager les bailleurs sociaux à engager des projets de construction ou de rénovation performants énergétiquement.
- Intégrer des critères environnementaux dans les conditions d'octroi des garanties d'emprunt.
- Contribuer à la lutte contre la précarité énergétique et à l'amélioration du confort des occupants.
- Soutenir la dynamique locale de transition énergétique et de réduction des émissions.

Porteur : Tulle aggro – Services Habitat et Finance

Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : Tulle aggro

Services concernés

Partenaires externes



Services habitat, Finance, Climat Air Energie	Espace Conseil France Renov' – CPIE 19 ADIL, CAUE ANAH DDT19 Département, Région Associations de lutte contre la précarité énergétique (ex : Soliha) Bailleurs sociaux Architectes, artisans RGE Agences immobilières / Notaires
---	--

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

Moyens humains et financiers	Moyens et financiers constants
------------------------------	--------------------------------

Evaluation environnementale stratégique	
Communiquer en amont sur les travaux pour prévenir les nuisances sonores et d'émissions de poussières	

Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux	
TETE - Nombre de logements accompagnés	
Nombre de rénovations performantes engagées ou finalisées	
Nombre de ménages sensibilisés	
Nombre de permanences / animations réalisées	
TETE -Emissions de gaz à effet de serre – résidentiel (tCO2e)	
TETE - Consommation énergétique – résidentiel (GWh)	
TETE – Nombre de ménages demandeurs et bénéficiaires du FSL	
TETE – Nombre de dossiers « Habiter mieux » déposés à l'Anah	

Légende des pictogrammes pour les mesures opérationnelles :

Critères choisis		
Impacts	Action ayant un impact sur la qualité de l'air	
	Action ayant un impact sur l'adaptation au changement climatique	



	Action ayant un impact sur l'eau	
	Action ayant un impact sur le sol	
	Action ayant un impact sur la biodiversité	



AXE 3 : Favoriser la mutation énergétique des bâtiments

3.2 : Soutenir les collectivités dans l'efficacité énergétique

Contexte et objectifs

Les collectivités territoriales disposent d'un patrimoine bâti conséquent (écoles, mairies, salles des fêtes, équipements sportifs ou culturels, etc.), souvent ancien et peu performant.

Elles sont également en première ligne face aux hausses du coût de l'énergie.

Améliorer l'efficacité énergétique de ces bâtiments constitue un levier important de réduction des émissions, de maîtrise budgétaire et d'exemplarité vis-à-vis des citoyens.

Cependant, de nombreuses petites collectivités manquent de moyens techniques et humains pour réaliser des diagnostics, définir des plans d'actions et piloter les travaux. Le rôle de l'EPCI est alors central pour structurer un accompagnement mutualisé.

Mesures opérationnelles

	Actions en cours
	<p>Mobiliser une ingénierie pour faciliter la sobriété énergétique du patrimoine public</p> <p>Objectif stratégique : Accompagner les communes et la communauté d'agglomération dans la réduction des consommations énergétiques de leur patrimoine bâti et de leurs usages, grâce à une ingénierie mutualisée et structurée.</p> <p>Contexte : Le parc bâti des collectivités est souvent ancien, énergivore, et peu adapté aux exigences de sobriété. Les hausses du coût de l'énergie et les enjeux climatiques imposent une réduction rapide des consommations et une meilleure gestion des bâtiments publics. Pourtant, nombre de communes manquent de ressources techniques, de temps ou de connaissance des dispositifs d'aide. Mobiliser une ingénierie territoriale dédiée permet de professionnaliser l'approche, d'objectiver les priorités et d'engager une dynamique partagée de sobriété énergétique publique.</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Structurer une ingénierie dédiée ou mutualisée pour accompagner les communes ○ Établir un diagnostic partagé des consommations et usages ○ Identifier les gisements de sobriété d'usage et technique ○ Accompagner la programmation des travaux ou ajustements techniques ○ Améliorer la culture de gestion énergétique des services <p>Description de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Recruter ou mobiliser un.e chargé.e de mission énergie / sobriété au sein de l'intercommunalité ○ Réaliser un état des lieux des bâtiments communaux : consommations, usages, contrats, potentiel d'optimisation ○ Animer un réseau des référents énergie / bâtiments des communes membres ○ Proposer un accompagnement technique aux communes ○ Prioriser les bâtiments à rénover ou réorganiser



Faciliter de la mobilisation des dispositifs financiers

Les communes disposent souvent d'un patrimoine vieillissant et énergivore, mais ne rénovent que peu de bâtiments par manque de moyens humains et financiers. Pourtant, de nombreux dispositifs de financement sont disponibles (CEE, ACTEE, Fonds Vert, DSIL, DETR, aides régionales...). Leur mobilisation suppose une veille, une expertise technique et administrative, souvent absentes dans les petites collectivités. Il est donc indispensable d'organiser un accompagnement structuré pour aider les communes à identifier, solliciter et sécuriser ces financements, et ainsi déclencher des opérations de rénovation ambitieuses. Il s'agit de permettre aux communes du territoire de mobiliser plus facilement les aides et financements existants afin d'accélérer la rénovation énergétique de leur patrimoine bâti, en réduisant les freins administratifs, techniques et financiers.

Objectifs opérationnels :

- Renforcer l'accès des communes aux aides à la rénovation énergétique
- Créer une ingénierie mutualisée pour le montage de dossiers
- Optimiser le cofinancement des projets
- Favoriser une programmation pluriannuelle de travaux

Description de l'action :

- Réaliser un recensement des dispositifs financiers mobilisables (national, régional, CEE, etc.)
- Élaborer une note de synthèse et un guide pratique à destination des communes
- Mettre en place une veille active sur les appels à projets et les opportunités de financement
- Mobiliser une personne ressource au sein de l'intercommunalité
- Former les agents et élus à la lecture des dispositifs et à l'ingénierie de projet
- Créer un modèle-type de fiche bâtiment pour aider à prioriser les projets à financer
- Mettre en lien les financements disponibles avec les objectifs du PCAET et des autres documents stratégiques

Porteur : Tulle aggro – Services climat air énergie – attractivité – finance

Promouvoir le dispositif Ville et Villages Étoilés »

Contexte

Le dispositif Ville et Villages Étoilés, porté par le PNR Millevaches, vise à réduire la pollution lumineuse tout en valorisant le patrimoine et les paysages nocturnes des communes du territoire. La maîtrise de l'éclairage public contribue à la préservation de la biodiversité nocturne, à l'amélioration de la qualité de vie des habitants, à la réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre.

De nombreuses communes sont intéressées par le dispositif, mais ont besoin d'accompagnement technique et de communication pour le mettre en œuvre efficacement.

Objectifs

- Réduire la pollution lumineuse sur les communes du PNR Millevaches.
- Diminuer les consommations d'énergie liées à l'éclairage public.
- Valoriser le patrimoine et les paysages nocturnes pour les habitants et le tourisme durable.
- Sensibiliser les habitants et les élus aux enjeux de la qualité du ciel nocturne.

Description de l'action

- Cartographier les communes intéressées et évaluer l'état actuel de l'éclairage public.
- Déployer le dispositif « Ville et Villages Étoilés » selon les critères du PNR : extinction progressive de l'éclairage la nuit, choix de luminaires basse consommation, orientation des projecteurs, etc.
- Organiser des actions de sensibilisation : ateliers, réunions publiques, matériel pédagogique.
- Accompagner les communes dans les démarches de labellisation et le suivi des économies d'énergie.
- Capitaliser les bonnes pratiques pour les diffuser à d'autres communes et acteurs du territoire.

Porteur : Parc Naturel régional de Millevaches en Limousin



Actions planifiées
Piste de réflexion

Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : Tulle aggro

Services concernés	Partenaires externes
Services climat air énergie - Finance	FDEE19 Acteurs touristiques et culturels Mandataires ; délégués CEE Corrèze Ingénierie Communes membres ADEME Région, Département Services de l'Etat AREC, CAUE AMO énergie / bureaux d'études Programmes ACTEE, Fonds vert

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

Moyens humains et financiers

Moyens humains constants
Mobilisation financements dédiés (Etat, Europe, CD19...)

Evaluation environnementale stratégique

Communiquer en amont sur les travaux pour prévenir les nuisances sonores et d'émissions de poussières

Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

Nombre de bâtiments communaux ayant fait l'objet d'une évaluation énergétique	
Nombre de projets de rénovation énergétique engagés dont opération de rénovation globale et actes simples d'efficacité énergétique	
Nombre de communes accompagnées	
Nombre de réunions ou ateliers de sensibilisation organisés	

Légende des pictogrammes pour les mesures opérationnelles :

Critères choisis		



Action ayant un impact sur la qualité de l'air	
Action ayant un impact sur l'adaptation au changement climatique	
Action ayant un impact sur l'eau	
Action ayant un impact sur le sol	
Action ayant un impact sur la biodiversité	



AXE 3 : Favoriser la mutation énergétique des bâtiments

3.3. Créer les conditions de la rénovation énergétique de la construction performante et bas carbone

Attente des habitants : Sans objet

Contexte et objectifs

Objectif stratégique :

- Favoriser un cadre opérationnel, réglementaire et culturel propice à la généralisation des rénovations globales performantes et à la construction de bâtiments bas carbone, sobres et adaptés aux changements climatiques.

Contexte :

Le secteur du bâtiment est l'un des plus gros émetteurs de GES et consommateur d'énergie.

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) impose une réduction drastique de l'empreinte carbone du parc bâti, passant par :

- Des rénovations ambitieuses et globales,
- Une construction neuve exemplaire et de plus en plus sobre,
- La réduction de l'artificialisation,
- Le recours aux matériaux biosourcés, géosourcés et au réemploi.

Pour y parvenir, les territoires doivent créer un écosystème favorable : incitatif, exemplaire, structuré et opérationnel.

Objectifs opérationnels :

- Réduire l'empreinte carbone du bâtiment neuf et rénové
- Massifier les rénovations performantes
- Favoriser l'utilisation de matériaux durables
- Limiter l'artificialisation des sols
- Intégrer les enjeux climatiques dans la planification urbaine
- Créer un environnement incitatif pour les ménages et les professionnels

Mesures opérationnelles

Actions en cours



Déployer la démarche DOREMI

La majorité des maisons individuelles construites avant 1990 présentent une mauvaise performance énergétique. Les propriétaires sont souvent démunis face à la complexité des travaux, au manque de lisibilité des aides et à l'absence d'artisans coordonnés.

La démarche DORÉMI, soutenue par l'ADEME, les Régions et le programme CEE SARE, propose un modèle éprouvé pour accompagner les ménages, structurer une offre locale de rénovation performante et former les artisans à la rénovation BBC-compatible.

Cette démarche se matérialise en différents niveaux :

- Lancer la démarche DORÉMI sur le territoire avec le soutien de l'ADEME et des partenaires régionaux
- Identifier et mobiliser les artisans locaux (via chambres consulaires, réseaux pros)
- Organiser des formations DORÉMI (techniques, coordination, devis BBC, etc.)
- Créer une cellule de coordination territoriale pour accompagner les groupements d'artisans et les particuliers
- Intégrer la démarche dans le dispositif France Rénov' local (guichet unique, conseils, aides)
- Proposer un accompagnement simplifié aux propriétaires : visites techniques, simulations financières, scénarios de rénovation, orientation vers les aides mobilisables (CEE, MaPrimeRénov', aides locales)
- Valoriser les projets exemplaires (retours d'expérience, visites de chantier, communication)

Porteurs : SAS DOREMI en partenariat avec Tulle agglo

Actions planifiées

Piste de réflexion



Accompagner les professionnels de la rénovation et de la construction à la performance énergétique, l'écoconception des bâtiments et au respect des réglementations environnementales en vigueur : Artisans, architectes, maîtres d'ouvrage (dont les communes), maîtres d'œuvre, etc. et sensibiliser les maîtres d'ouvrage

La réussite de la transition énergétique et écologique du bâtiment repose en grande partie sur la montée en compétence des acteurs opérationnels de la construction et de la rénovation. Les enjeux sont multiples :

- Intégrer les exigences de la RE2020,
- Appliquer les principes d'écoconception et de sobriété,
- Prendre en compte les enjeux climatiques (adaptation, résilience),
- Maîtriser les aides publiques,
- Comprendre les spécificités des rénovations performantes (BBC, DORÉMI, matériaux biosourcés...).

Les territoires ont un rôle à jouer pour animer, structurer et soutenir ces filières professionnelles au niveau local.

IL s'agit d'élever le niveau de compétences des professionnels du bâtiment (artisans, architectes, maîtres d'ouvrage et d'œuvre...) afin de favoriser la massification de la rénovation performante et la construction durable.

Objectifs opérationnels :

- Renforcer les compétences techniques et réglementaires des professionnels
- Intégrer la rénovation performante dans les pratiques locales
- Favoriser l'émergence de réseaux locaux de professionnels qualifiés
- Stimuler l'usage de matériaux biosourcés, du réemploi et des solutions passives
- Réduire les échecs ou malfaçons dans les travaux énergétiques

Description de l'action :

- Identifier les besoins en formation auprès des professionnels locaux
- Organiser, en lien avec les réseaux spécialisés, des formations ciblées : • rénovation globale performante (BBC), réglementation RE2020, écoconception, gestion des interfaces chantier, qualité de l'air intérieur, perméabilité à l'air, matériaux biosourcés, • gestion des eaux et adaptation au changement climatique
- Soutenir la création de groupements d'artisans coordonnés (ex. DORÉMI)
- Développer ou relayer des guides techniques et outils pratiques (fiches projet, retours d'expérience)
- Mettre en place un répertoire local de professionnels formés / engagés
- Encourager les maîtres d'ouvrage publics (communes, EPCI) à faire preuve d'exemplarité dans leurs marchés publics et projets (clauses environnementales, bonus à la performance, MOE environnementale)

Porteurs : FIBOIS, ODEYS....

Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : Tulle aggro

Services concernés :

Habitat, planification, urbanisme, climat air énergie, patrimoine

Partenaires externes

Communes membres, prescripteurs locaux, FIBOIS, CAUE, ODEYS, l'ARBAN, CPIE de la Corrèze

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	



 Moyens humains et financiers	Moyens constants Mobilisation de financements Etat, Région, CEE...
---	--

 Evaluation environnementale stratégique	
Communiquer en amont sur les travaux pour prévenir les nuisances sonores et d'émissions de poussières	

 Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux	
Nombre d'acteurs sensibilisés à la rénovation bas carbone	
Nombre d'animations organisées	
TETE - Recyclage des déchets du BTP (%)	

Légende des pictogrammes pour les mesures opérationnelles :

Critères choisis		
Impacts	Action ayant un impact sur la qualité de l'air	
	Action ayant un impact sur l'adaptation au changement climatique	
	Action ayant un impact sur l'eau	
	Action ayant un impact sur le sol	
	Action ayant un impact sur la biodiversité	



AXE 4 : Soutenir l'émergence et le développement d'activités sobres en ressources

4.1 : Accompagner la sobriété des acteurs économiques

Contexte et objectifs

Objectif stratégique :

Les acteurs économiques (entreprises, artisans, commerces, exploitants agricoles, professions libérales...) sont à la fois consommateurs d'énergie, aménageurs et prescripteurs. Face à la hausse des prix de l'énergie et aux enjeux climatiques, ils sont directement concernés par la nécessité d'évoluer vers plus de sobriété.

Malgré un intérêt croissant, beaucoup d'acteurs manquent de ressources, d'information ou de temps pour structurer leur transition. L'intercommunalité a un rôle à jouer pour fédérer, faciliter, orienter et valoriser les dynamiques de sobriété économique.

Encourager et soutenir les entreprises du territoire à réduire leurs consommations d'énergie, à adopter des comportements plus sobres, et à s'engager dans une démarche de transition énergétique durable, tout en préservant leur compétitivité.

Contexte :

Objectifs opérationnels :

- Sensibiliser les acteurs économiques à la sobriété énergétique et environnementale
- Proposer un accompagnement technique et méthodologique
- Valoriser les bonnes pratiques locales
- Créer une culture commune de la transition dans le tissu économique

Description de l'action :

- Réaliser une cartographie des entreprises et de leurs besoins en matière d'énergie (secteurs consommateurs, type d'activité, localisation)
- Identifier des entreprises volontaires
- Organiser des rencontres sectorielles ou thématiques (parc d'activité, TPE, commerce, etc.) autour de la sobriété
- Proposer un parcours d'accompagnement avec différents niveaux :
 - Sensibilisation : ateliers, webinaires, témoignages
 - Diagnostic énergétique simplifié (via un prestataire ou un partenaire)
 - Plan d'actions personnalisé
- Mettre en lien les entreprises avec les dispositifs de financement disponibles et le cas échéant étudier l'éco conditionnement des aides
- Mettre à disposition une boîte à outils locale avec fiches pratiques, simulateurs, retours d'expériences
- Créer un réseau d'entreprises engagées sur la transition
- Accompagner les démarches collectives dans les zones d'activités (sobriété mutualisée)

Mesures opérationnelles

Actions en cours



Mettre en place la bonification et étudier l'éco conditionnement des aides de Tulle aggro

L'intégration de critères environnementaux dans les politiques économiques locales est un levier reconnu pour orienter le développement vers des modèles plus durables.

Dans le cadre d'éco pulse, une bonification environnementale a été mise en place qui permet d'attribuer un avantage supplémentaire (financier, réglementaire ou en points d'évaluation) à un projet ou une action présentant des performances environnementales supérieures aux exigences minimales.

L'éco-conditionnalité permet à une collectivité de jouer un rôle de prescripteur auprès des entreprises, en liant soutien public et efforts de transition.

Cette action s'inscrit dans une logique de cohérence des politiques publiques.

Objectifs :

- Favoriser une convergence entre politique économique et politique de transition écologique.
- Inciter les entreprises bénéficiaires des aides de l'agglo à intégrer des engagements environnementaux concrets.
- Valoriser les comportements vertueux et responsables des acteurs économiques du territoire.
- Garantir un usage cohérent des fonds publics au service d'un développement économique durable.

Porteur Tulle aggro – Pôle économie

Actions planifiées



Accompagner les entreprises : identification de référent dans les structures volontaires, réalisation de diagnostics énergétiques, etc.

Le secteur économique représente un levier clé dans la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire. Les TPE/PME, souvent peu outillées sur ces sujets, peuvent bénéficier d'un accompagnement structuré.

L'appel à manifestation d'intérêt « Pacte Entreprise » lancé par l'ADEME en 2025 vise à soutenir les collectivités territoriales qui souhaitent engager un accompagnement collectif et cohérent des entreprises en matière de transition écologique.

Tulle Agglo a donc tout intérêt à s'inscrire dans cette dynamique pour initier une démarche collective territoriale, mobilisant les entreprises, les partenaires économiques et les financements disponibles.

Objectifs généraux de l'action :

- Renforcer la mobilisation du tissu économique local autour des enjeux de sobriété énergétique.
- Mettre en place un accompagnement structuré et progressif des entreprises du territoire.
- Réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES des activités économiques.
- Valoriser l'engagement des entreprises exemplaires et créer une dynamique collective.

Objectifs opérationnels :

- Identifier et mobiliser un premier noyau d'au moins 15 entreprises volontaires en 2026, représentatives de la diversité économique du territoire (industrie, tertiaire, artisanat, commerce, etc.).
- Mettre en place une cellule d'animation territoriale dédiée au projet (1 référent technique au sein de l'agglo) pour assurer le lien avec les entreprises, partenaires techniques et financeurs.
- Former ou désigner un référent "transition énergétique" dans au moins 80 % des structures accompagnées pour assurer la continuité de la démarche en interne.
- Faire réaliser 20 diagnostics énergétiques ou pré-diagnostics (type Diag Eco-Flux, ou équivalent) avant fin 2026, cofinancés par l'AMI Pacte Entreprise ou autres dispositifs.
- Élaborer au moins 15 plans d'actions concrets et personnalisés à l'issue des diagnostics, comprenant des mesures de sobriété, d'efficacité et de décarbonation (chauffage, éclairage, procédés, mobilité...).
- Aider au passage à l'investissement de 50 % des entreprises accompagnées, via la mobilisation des CEE, aides ADEME, aides régionales, ou solutions de tiers-financement.
- Mettre en réseau les entreprises engagées, via au moins 3 temps collectifs d'échange et de valorisation (ateliers, visites, retours d'expérience) d'ici 2027.
- Évaluer les gains générés (objectifs cibles : 15 % de réduction moyenne de la consommation énergétique dans les structures accompagnées à horizon 3 ans).

Porteur : Tulle agglo – Service CAE et Pole économie

Piste de réflexion

Accompagner les agriculteurs vers une réduction de leur consommation d'énergie via la sobriété et l'efficacité énergétique des installations agricoles

L'agriculture est un secteur stratégique pour le territoire de Tulle Agglo, à la fois en termes économiques, paysagers et sociaux. Toutefois, les exploitations font face à la hausse du coût de l'énergie, à des contraintes réglementaires et à des enjeux de transition agroécologique.

La maîtrise de l'énergie passe par une sobriété des usages (meilleure gestion, suppression des gaspillages), une efficacité des équipements (modernisation, entretien, régulation), et éventuellement par la production locale d'énergie renouvelable. Cette action répond donc à un double enjeu : énergétique et économique

Porteurs : à définir



Acteurs à impliquer	
Porteur de l'action : Tulle aggro	
Services concernés :	Partenaires externes
Agriculture, économie, climat air énergie	Chambre d'agriculture, FRCIVAM, organismes de formation, CCI, CMA

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

Moyens humains et financiers	
AMI Pacte entreprise ADEME à mobiliser	

Evaluation environnementale stratégique	
Communiquer en amont sur les travaux pour prévenir les nuisances sonores et d'émissions de poussières	

Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux	
Nombre d'entreprises engagées dans la démarche	
Nombre de diagnostics réalisés	
Nombre de référents énergie formés ou identifiés	
TETE - Emissions de gaz à effet de serre – tertiaire (ktCO2e)	
TETE - Emissions de gaz à effet de serre - industrie hors branche énergie (ktCO2e)	
TETE - Consommation énergétique – tertiaire (GWh)	
TETE - Consommation énergétique - industrie hors branche énergie (GWh)	

Légende des pictogrammes pour les mesures opérationnelles :

Critères choisis		
Impacts	Action ayant un impact sur la qualité de l'air	
	Action ayant un impact sur l'adaptation au changement climatique	



Action ayant un impact sur l'eau	
Action ayant un impact sur le sol	
Action ayant un impact sur la biodiversité	



AXE 4 : Soutenir l'émergence et le développement d'activités sobres en ressources

4.2 : Développer les circuits courts de proximité sur le territoire

Contexte et objectifs

Objectif stratégique :

Renforcer la résilience alimentaire et réduire l'empreinte carbone du territoire en développant les circuits courts, en soutenant la production locale, et en favorisant une consommation de proximité respectueuse de l'environnement.

Contexte :

L'alimentation représente un poste majeur d'émissions indirectes de gaz à effet de serre (GES), en particulier à travers les transports, l'emballage, la transformation, et le mode de consommation. Les circuits courts, en reconnectant producteurs et consommateurs, participent à réduire ces émissions, à renforcer l'économie locale et à préserver les terres agricoles.

Le PCAET, en lien avec les PAT (Projets Alimentaires Territoriaux) et les documents de planification (SCoT, PLUi), a toute légitimité pour porter une politique de soutien aux circuits courts.

Objectifs opérationnels :

- Structurer et renforcer les filières alimentaires locales
- Favoriser l'accès du grand public et des professionnels à l'offre de proximité
- Encourager la commande publique (cantines, crèches, EHPAD...) en produits locaux
- Réduire les GES liés à la chaîne alimentaire
- Créer une culture locale de l'alimentation durable

Description de l'action :

- Piloter le Plan Alimentaire Territorial (PAT) : augmenter la part circuit court dans la préparation des repas de l'établissement
- Créer les conditions d'un marché local des productions agricoles au service des professionnels et de la restauration collective

Mesures opérationnelles

Actions en cours



Piloter le Plan Alimentaire Territorial (PAT) : augmenter la part circuit court dans la préparation des repas de l'établissement

Le Plan Alimentaire Territorial (PAT), reconnu par la loi d'avenir pour l'agriculture de 2014 et soutenu par le Programme national pour l'alimentation (PNA), vise à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités et les consommateurs afin de relocaliser l'alimentation, réduire son impact climatique et favoriser des pratiques agricoles durables.

Le PCAET partage de nombreux objectifs avec le PAT (réduction des GES, relocalisation, adaptation au changement climatique, circuits courts, autonomie alimentaire, lutte contre la précarité, santé publique), ce qui en fait un levier stratégique de mise en œuvre de la transition écologique territoriale.

Il s'agit de renforcer la résilience, la durabilité et l'ancrage territorial du système alimentaire en coordonnant les acteurs locaux autour d'une vision partagée, d'un diagnostic commun et d'un plan d'actions structuré à l'échelle intercommunale.

Tulle aggro bénéficie depuis 2021 d'une labellisation « Projet alimentaire territorial niveau1 ».

Objectifs opérationnels :

- Créer une gouvernance alimentaire multi-acteurs à l'échelle du territoire
- Élaborer ou réactualiser un diagnostic partagé du système alimentaire local
- Définir une feuille de route concertée et une stratégie alimentaire territoriale
- Soutenir les initiatives locales d'agriculture durable et d'alimentation responsable
- Favoriser l'approvisionnement local de la restauration collective
- Mettre en cohérence les politiques locales (agriculture, foncier, climat, santé, social)
- Communiquer, sensibiliser, former et évaluer les impacts

Description de l'action :

- Réalisation d'un diagnostic du système alimentaire local : production, transformation, distribution, consommation, gaspillage
- Co-construction d'une stratégie territoriale alimentaire (enjeux, objectifs, priorités)
- Définition d'un plan d'actions hiérarchisé et transversal
- Intégration des enjeux du PAT dans les politiques locales
- Recherche de financements et montage de dossiers pour des actions concrètes
- Animation d'événements, groupes de travail thématiques.
- Suivi-évaluation du PAT (indicateurs d'impact, révision, amélioration continue)

Porteur : Tulle aggro – Service Agriculture



Créer les conditions d'un marché local des productions agricoles au service des professionnels et de la restauration collective

Soutenir la création d'une filière légumière bio pour l'approvisionnement de la restauration collective au sein d'un tiers-lieu agricole

En 2022, Tulle agglomération s'est portée acquéreuse d'une ferme située sur la commune de Naves. Celle-ci est en cours d'aménagement et sera mise à disposition de partenaires locaux pour la réalisation d'actions répondant aux enjeux suivants : installation en agriculture, développement des circuits courts, diversification des productions locales dans une logique de résilience alimentaire.

Deux actions principales sont envisagées : création d'un espace-test agricole, et création d'un atelier légumier en insertion. Celui-ci sera porté par l'association FORET, qui est en activité depuis plus de 20 ans dans le domaine de l'insertion et s'est spécialisée dans l'entretien d'espaces verts. Les débouchés visés par cet atelier en insertion sont la restauration collective et les grandes et moyennes surfaces locales, deux débouchés qui peinent aujourd'hui à s'approvisionner sur le territoire. En cela, elle pourra jouer un rôle structurant pour le territoire.

La ferme de Lestrade, située à Naves, représente un site stratégique pour expérimenter avant tout un site de production pouvant le cas échéant être accompagné d'une plateforme de transformation légère, de stockage

Il s'agit de favoriser une agriculture locale, biologique et structurée, en réponse aux objectifs de transition alimentaire et climatique, en développant une filière légumière de proximité à destination de la restauration collective publique et privée, de la GMeS à travers un tiers-lieu à vocation agricole.

Les exigences de la loi EGAlim, les ambitions de neutralité carbone et les enjeux de résilience alimentaire renforcent la nécessité de structurer des filières agricoles locales. La restauration collective et le GMeS constituent des leviers clés pour garantir des débouchés stables et créer de la valeur ajoutée pour les producteurs locaux.

Dans ce cadre, la création d'un tiers-lieu agricole permet de réunir sur un même site :

- de la production (maraîchage bio),
- de la formation (insertion),
- de la transformation légère (légumerie, conditionnement),
- et une logistique mutualisée à destination de la restauration collective (écoles, EHPAD, établissements publics, etc.).

Ce tiers-lieu peut aussi jouer un rôle d'animation territoriale et de sensibilisation à l'alimentation durable.

Porteur : Tulle agglomération – Service Agriculture

Actions planifiées



Piste de réflexion

Identifier et promouvoir les bonnes pratiques des acteurs du tourisme

Le tourisme est une activité structurante du territoire de Tulle Agglo, mais également source d'impacts environnementaux (consommation d'eau et d'énergie, production de déchets, pression sur les espaces naturels...).

Dans un contexte de sensibilisation croissante des visiteurs et des professionnels, il est essentiel d'accompagner le secteur vers un modèle plus durable, sans nuire à son attractivité économique.

Certaines structures locales ont déjà mis en place des pratiques exemplaires, qu'il convient de valoriser et de diffuser. En parallèle, d'autres attendent un appui technique et une mise en réseau pour progresser.

Objectifs de l'action :

- Engager les acteurs touristiques dans une démarche de transition écologique, en lien avec les objectifs du PCAET.
- Valoriser les structures déjà engagées dans des pratiques écoresponsables.
- Encourager une montée en compétences et une dynamique collective de progrès environnemental dans le secteur touristique.
- Renforcer l'attractivité du territoire en développant un tourisme durable et cohérent avec ses ressources naturelles et patrimoniales.

Porteurs : Tulle agglo / OTI Tulle en Corrèze

Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : Tulle agglo

Services concernés :

Agriculture, économie, climat air énergie

Partenaires externes

Chambre d'agriculture, FRCIVAM, organismes de formation, CCI, CMA, OTI Tulle en Corrèze, Corrèze Tourisme, association Forêt, Communes membres

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

Moyens humains et financiers

Moyens humains constants
Conventions avec OTI et association d'insertion locale Forêt

Evaluation environnementale stratégique

Sans objet

Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

Nombre d'emplois d'insertion créés

Nombre de poste de chef de culture créé

Labellisation PAT



TETE - Produits biologiques dans la restauration collective publique (%)	
TETE - Consommation de viande dans la restauration collective publique (g/repas)	
TETE - Part de menus végétariens dans la restauration collective publique (%)	
TETE - Part de restaurants collectifs ayant réalisé leur télédéclaration (%)	
TETE - Gaspillage alimentaire dans la restauration collective publique (kg déchets / repas)	
TETE - Part des restaurants collectifs engagés dans une démarche de réduction du gaspillage alimentaire (%)	

Légende des pictogrammes pour les mesures opérationnelles :

Critères choisis		
Impacts	Action ayant un impact sur la qualité de l'air	
	Action ayant un impact sur l'adaptation au changement climatique	
	Action ayant un impact sur l'eau	
	Action ayant un impact sur le sol	
	Action ayant un impact sur la biodiversité	



AXE 4 : Soutenir l'émergence et le développement d'activités sobres en ressources

4.3 : Travailler sur l'économie circulaire et prévenir les tensions sur les ressources

Contexte et objectifs

Le modèle économique linéaire dominant – extraire, produire, consommer, jeter – génère une forte consommation de ressources naturelles, des émissions de gaz à effet de serre et une production importante de déchets.

L'économie circulaire propose une alternative durable fondée sur la réduction des ressources mobilisées, l'allongement de la durée de vie des produits, la réutilisation, le réemploi et le recyclage. Elle constitue un levier important pour la transition écologique, la création d'emplois locaux et la résilience des territoires.

Objectifs de l'action :

- Réduire l'empreinte carbone et la consommation de ressources.
- Soutenir les filières locales de réemploi, réparation et recyclage.
- Intégrer les principes d'économie circulaire dans les politiques publiques locales.
- Sensibiliser les acteurs du territoire (collectivités, entreprises, habitants) à ces enjeux.
- Favoriser l'innovation territoriale et la coopération entre acteurs.

Description de l'action :

- Proposer une alternative à la surconsommation avec le développement d'une filière 2^{ème} vie : promotion de la plateforme ACTIF, appui au développement des ressourceries, promouvoir l'opération Réparateurs
- Encourager l'agglomération et les entreprises dans une démarche d'économie circulaire
- Mener un diagnostic des flux biomasse sur le territoire
- Favoriser la structuration d'une filière biomasse (compost et bois énergie) qualifiée, garante de la durabilité de la ressource
- Favoriser le traitement naturel des eaux usées

Mesures opérationnelles

Actions en cours



**Proposer une alternative à la surconsommation avec le développement d'une filière 2ème vie :
promotion de la plateforme ACTIF, appui au développement des ressourceries, promouvoir l'opération
Réparateurs**

Le modèle de consommation linéaire contribue fortement à l'épuisement des ressources, à la production de déchets et aux émissions de gaz à effet de serre. Face à ce constat, il est essentiel de promouvoir des alternatives durables, accessibles et solidaires. Le développement d'une filière de "seconde vie" permet de prolonger l'usage des objets, de réduire la production de déchets, de favoriser l'emploi local et d'accompagner les citoyens vers une consommation plus responsable. Tulle Agglo souhaite ainsi structurer une dynamique territoriale autour de la réparation, du réemploi et du réutilisable. Tulle Agglo s'inscrit dans une stratégie de transition écologique ambitieuse à travers la démarche Territoire Engagé Transition Écologique (TETE) portée par l'ADEME. Cette action s'intègre pleinement à cette dynamique, notamment au pilier « économie circulaire et ressources ».

Objectifs de l'action :

- Réduire les déchets par la réutilisation, le réemploi et la réparation.
- Développer l'économie circulaire et solidaire.
- Soutenir la structuration d'une filière locale "seconde vie".
- Valoriser les compétences artisanales et manuelles (réparation, bricolage...).
- Favoriser une consommation responsable et solidaire.

Porteurs : CCI, ressourcerie du Carnix

Actions planifiées

Mener un diagnostic des flux biomasse sur le territoire

Tulle agglo souhaite pouvoir quantifier (volume), caractériser (qualité, accessibilité, disponibilité selon les périodes de l'année, volonté des propriétaires et gestionnaires) et suivre le gisement biomasse du territoire pouvant être valorisé en bois énergie ou compost soit :

- Plaquettes forestières
- Produits connexes (connexes entreprise 1ère et 2de transformation, palette et déchet vert récoltés en déchetterie, entretien haie bocagère, bords de route, bords de chemin de fer, ripisylve et lignes électriques)

A ce titre, au-delà des services (Service collecte des déchets, climat air énergie, GEMAPI, SIA et agriculture, SIG) de Tulle agglo, la collectivité compte sur des partenaires volontaires : FIBOIS, le CRPF, ASLGF du Pays de Tulle, la Chambre d'agriculture, la FD CUMA, la CUMA du canton de Seilhac, la SEM ENRèze, ENEDIS, le conseil départemental, ou le CRER.

Tout gestionnaire de gisement non encore mobilisé pourra rejoindre les travaux.

Un comité technique permettra d'organiser cette analyse, chaque partenaire étant mobilisé sur son domaine de compétence.

Porteur Tulle agglo : services CAE, SCD, Agriculture, SIG, SIA, partenaires externes



Favoriser la structuration d'une filière biomasse (compost et bois énergie) qualifiée, garante de la durabilité de la ressource en étudiant la faisabilité/pertinence de création d'une plateforme bois énergie/compost sur le site de l'actuelle plateforme de compostage dit des bois noirs en prenant en compte le contexte local et l'existant.

Le territoire de Tulle Agglo dispose d'importantes ressources locales en biomasse (résidus forestiers, déchets verts, matières organiques agricoles). Ces ressources sont encore peu structurées ou valorisées à leur juste potentiel.

Le site existant de compostage des Bois Noirs représente une opportunité stratégique pour renforcer la filière biomasse en y étudiant l'implantation d'une plateforme bois énergie / compost. Cette réflexion s'inscrit dans une logique d'économie circulaire, de sobriété carbone et d'autonomie énergétique locale.

Objectifs de l'action :

Favoriser une filière biomasse locale, tracée et durable, répondant aux besoins du territoire.

Étudier la faisabilité technico-économique et territoriale d'un projet de plateforme multi-filières bois énergie et compostage.

Améliorer la valorisation locale des déchets organiques et bois (déchets verts, sous-produits forestiers, broyats, compost...).

Limiter les transports et les émissions associées en traitant les ressources au plus près de leur gisement.

Professionaliser la filière, en garantissant la qualité du bois énergie et du compost produits.

Porteur Tulle agglo : services CAE, SCD, Agriculture, SIG, SIA, partenaires externes et bureaux d'études

Favoriser le traitement naturel des eaux usées

Le traitement des eaux usées représente un enjeu important en termes d'impact environnemental, de consommation énergétique et de coût pour les collectivités.

Sur les zones rurales et à faible densité du territoire de Tulle Agglo, les solutions classiques de type "station d'épuration à boues activées" peuvent être inadaptées, coûteuses et peu résilientes face aux aléas climatiques.

Les systèmes naturels tels que les filtres plantés de roseaux, les lagunages, les zones humides artificielles ou l'assainissement non collectif écologique (phytoépuration) offrent des solutions alternatives, sobres, efficaces et bien intégrées dans le paysage local.

Inaugurée en 2025, la station d'épuration de Chamboulive illustre la volonté de Tulle agglo de remplacer une structure obsolète, non conforme aux standards écologiques. Cette station constitue un modèle exemplaire d'assainissement écologique, pilote potentiellement reproductible sur d'autres communes du territoire.

Elle fonctionne grâce à un système de filtration naturelle sous roseaux, constitué de deux bassins filtrants, l'un de 1 837 m² et l'autre de 1 225 m², avec une capacité nominale de 750 équivalents-habitants (EH). Ce système est adapté aux charges organiques et hydrauliques du territoire et constitue une solution durable, basse consommation et qualitative.

Objectifs de l'action :

- Réduire l'empreinte énergétique et carbone du traitement des eaux usées.
- Promouvoir des solutions de traitement écologiques, économiques et adaptées au contexte rural.
- Renforcer la résilience des systèmes d'assainissement face au changement climatique.
- Limiter les pollutions diffuses et améliorer la qualité des milieux aquatiques.
- Intégrer les solutions naturelles dans une logique d'aménagement durable du territoire.

Porteur Tulle agglo : Service assainissement en lien avec les syndicats des eaux et bureaux d'études

Piste de réflexion



Encourager l'agglomération et les entreprises dans une démarche d'économie circulaire au travers d'un programme d'action

Dans le cadre de son engagement dans la démarche Territoire Engagé Transition Écologique (TETE), Tulle Agglo souhaite renforcer et structurer son action autour du pilier Économie circulaire et gestion sobre des ressources.

Cette orientation vise à réduire les impacts environnementaux liés à l'extraction, la transformation, l'utilisation et la fin de vie des ressources, tout en créant de la valeur économique et sociale localement.

La transition vers une économie circulaire permet aussi de mieux gérer les déchets, d'optimiser les flux de matières et d'énergie, et de soutenir les acteurs de la réparation, du réemploi, de l'éco-conception, et de la consommation responsable.

Tulle Agglo a un rôle clé à jouer pour impulser et soutenir des dynamiques circulaires auprès des entreprises et des services publics locaux.

Objectifs de l'action :

- o Sensibiliser les acteurs économiques à l'économie circulaire.
- o Identifier et accompagner les opportunités de synergies entre entreprises.
- o Favoriser la réduction des déchets à la source et le réemploi.
- o Encourager l'écoconception, le recyclage, la mutualisation et l'allongement de la durée de vie des produits.
- o Faire de l'agglomération un acteur exemplaire de l'économie circulaire.

Porteur : Tulle agglo – mission transversale

Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : Tulle agglo

Services concernés :	Partenaires externes
Services CAE, SCD, Agriculture, SIG, SIA, assainissement	Agence de l'eau, FIBOIS, CRPF, CUMA du canton de Seillac, FDCUMA 19, SEM ENRèze, CRER, ASLGF du Pays de Tulle

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

Moyens humains et financiers

Evaluation environnementale stratégique

Sans objet

Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

Nombre de réunion liées au plan d'action TETE économie circulaire et sobre en ressource



Nombre de système de traitement des eaux usées écologiques en fonctionnement	
Tonnage estimé valorisable en bois énergie /compost	

Légende des pictogrammes pour les mesures opérationnelles :

Critères choisis		
Impacts	Action ayant un impact sur la qualité de l'air	
	Action ayant un impact sur l'adaptation au changement climatique	
	Action ayant un impact sur l'eau	
	Action ayant un impact sur le sol	
	Action ayant un impact sur la biodiversité	



AXE 4 : Soutenir l'émergence et le développement d'activités sobres en ressources

4.4 : Prévenir et réduire la quantité de déchets sur le territoire

Contexte et objectifs

La prévention des déchets est un levier central de la transition écologique. Réduire la production de déchets permet d'économiser les ressources naturelles, de limiter les émissions de gaz à effet de serre liées à leur traitement et de diminuer les coûts de gestion.

Tulle Agglo, dans sa démarche Territoire Engagé Transition Écologique (TETE) et PCAET, entend intensifier ses efforts pour engager habitants, entreprises et administrations dans une logique de sobriété matérielle et d'économie circulaire.

Cette action vise à mobiliser l'ensemble des acteurs locaux — habitants, entreprises, collectivités, associations — autour de pratiques responsables et durables. Elle s'appuie sur des leviers concrets tels que le développement du compostage individuel et collectif, le soutien aux structures de réemploi et de réparation, et la sensibilisation à la consommation responsable. En valorisant les initiatives locales et en accompagnant les changements de comportements, cette action contribue à la transition écologique du territoire, tout en renforçant les solidarités et les dynamiques économiques locales.

Objectifs

- Réduire les déchets ménagers et assimilés à la source.
- Sensibiliser les publics à des pratiques de consommation responsable.
- Accompagner les acteurs économiques dans l'éco-conception et la prévention.
- Favoriser la mutualisation et le réemploi local des ressources.

Mesures opérationnelles

	Actions en cours
	<p>Sensibiliser le territoire (particuliers et entreprises) aux enjeux associés à la réduction de la production de déchets</p> <p>La prévention des déchets est un enjeu clé pour réduire les impacts environnementaux et économiques liés à leur gestion.</p> <p>La mobilisation des citoyens et acteurs économiques est essentielle pour transformer les comportements et promouvoir des pratiques responsables.</p> <p>Le SCD mobilise des moyens d'animation prévention et tri des déchets afin de sensibiliser les différents publics aux enjeux et solutions offertes (ex. programme « les déchetteries s'animent » ...).</p> <p>L'agglo facilite aussi le développement de structures actrices du réemploi telles que les ressourceries.</p> <p>Elle conventionne avec la ressourcerie du Carnix et l'association à Bicyclette pour les autoriser à prélever des objets en déchetterie.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Sensibiliser et former les particuliers, entreprises, associations et collectivités. ○ Promouvoir des pratiques concrètes de réduction des déchets au quotidien et dans les activités économiques. ○ Renforcer la dynamique locale de prévention et d'économie circulaire.



Développer le compostage de proximité

Depuis 2010, Tulle Agglo a constaté une augmentation de 25 % des déchets ménagers, en grande partie liée à l'évolution des modes de consommation et à la production croissante de biodéchets. Cette tendance a un impact direct sur les coûts de gestion des déchets, les émissions de gaz à effet de serre et la saturation des filières de traitement.

Face à ce constat, la collectivité a relancé en 2022 son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), en faisant de la gestion de proximité des biodéchets une priorité. Le développement du compostage individuel, partagé ou en établissement s'inscrit donc pleinement dans cette dynamique, en cohérence avec les obligations réglementaires de tri à la source et les ambitions du PCAET.

Objectifs :

- Réduire la quantité de biodéchets dans les ordures ménagères.
- Faciliter l'accès au compostage pour tous (particuliers, établissements, entreprises).
- Encourager des pratiques durables et autonomes de valorisation des déchets organiques.
- Promouvoir un retour au sol local de la matière organique.

Porteur : Tulle agglo – Service SCD

Actions planifiées



Mettre en place des mesures économiques incitatives à la réduction des déchets (TEOMI)

Tulle Agglo a anticipé les évolutions à venir en lançant une étude ADEME sur l'harmonisation et l'optimisation de son service déchets, intégrant la faisabilité d'une tarification incitative.

Le diagnostic mené en 2018 a mis en lumière une superposition des modes de pré-collecte (sacs, bacs, colonnes) générant confusion et surcoûts, une inégalité du niveau de service entre secteurs, une augmentation structurelle des coûts à prévoir (hausse de la TGAP, vieillissement des infrastructures).

Plusieurs scénarios de collecte ont été testés et simulés en termes de coût, d'efficacité et de logistique. Toutefois, la fin de mandat municipal n'a pas permis une appropriation politique suffisante pour enclencher les changements nécessaires.

Le mandat 2020-2026 a été l'occasion de redéfinir le schéma de collecte dont le déploiement a démarré courant juillet 2025, il devrait s'accompagner dans les prochaines années de la mise en place d'une fiscalité incitative.

Considérant

- les évolutions réglementaires notamment la forte hausse de la TGAP entre 2020 et 2025 pour l'incinération et l'enfouissement (jusqu'à 65 €/tonne), accentuant la pression financière sur le service déchets, la loi AGEC et l'obligation de tri à la source des biodéchets depuis fin 2023, suppression progressive des plastiques à usage unique ou la loi TECV (2015) relatives à l'harmonisation nationale des consignes de tri, généralisation de la collecte sélective des emballages, et objectif de 25 millions d'habitants couverts par une tarification incitative en 2025,
- les infrastructures du SYTOM 19 vieillissantes, impliquant de lourds investissements futurs
- l'accès aux aides (État, ADEME...) est conditionné à la performance environnementale, notamment à l'existence d'une tarification incitative.

=> la TEOMI est apparue comme un levier adapté au territoire de Tulle Agglo. Elle permet en effet une meilleure stabilité financière (avance de trésorerie, recouvrement assuré par l'État), offre la possibilité de moduler la part foncière au profit d'une part incitative et facilite l'acceptabilité sociale, car la forme de recouvrement (taxe foncière) est inchangée

La mise en place d'une fiscalité incitative, comme la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative), permet de responsabiliser les usagers en les incitant à produire moins de déchets, à trier davantage, et à adopter des comportements plus durables.

Objectifs :

- Impliquer les habitants par la mise en place d'une tarification incitative
- Accompagner le tri des déchets par la pédagogie et la sensibilisation des habitants aux nouvelles consignes pour réduire les déchets ultimes
- Valoriser les filières de recyclage
- Faire évoluer le service et augmenter l'efficacité par une adaptation des méthodes de pré-collecte et de collecte
- Contenir au maximum l'augmentation des coûts de collecte
- Travailler avec les acteurs concernés pour réduire les emballages à la source
- Réduire la production de déchets ménagers et assimilés
- Encourager le tri à la source, notamment des biodéchets
- Rendre le financement du service plus équitable
- Favoriser l'engagement des usagers dans la transition écologique
- Anticiper la hausse de la fiscalité déchets (TGAP, coûts d'élimination)

Porteur : Tulle agglo service SCD en lien avec le SYTOM19

Piste de réflexion



Accompagner les entreprises dans la prévention des déchets

Mettre en place une stratégie d'accompagnement des entreprises pour prévenir la production de déchets et favoriser leur valorisation par des actions d'information, de diagnostic, de mise en réseau et de soutien à l'investissement

Les entreprises sont responsables d'une part importante de la production de déchets sur le territoire. Dans le contexte de la loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire) et de la nécessaire réduction des déchets enfouis ou incinérés (hausse de la TGAP), il devient essentiel d'accompagner les acteurs économiques pour limiter les gaspillages, mieux trier, valoriser et, en priorité, prévenir la production de déchets.

Certaines filières locales (bâtiment, restauration, services, industrie...) peuvent être ciblées pour des actions concrètes de prévention et d'économie circulaire.

Les volets d'action envisagés sont :

- Sensibilisation : ateliers, webinaires, visites de sites exemplaires, diffusion de guides de bonnes pratiques
- Diagnostics déchets : accompagnement personnalisé pour identifier les leviers de réduction à la source (emballages, matières premières, invendus, déchets de production...)
- Mise en réseau : appui à la coopération entre entreprises pour mutualiser certains flux (collecte, valorisation, réemploi)
- Soutien aux solutions locales : encourager les ressourceries, plateformes de seconde vie (ex : ACTIF), ou structures de réemploi/réparation
- Lien avec l'économie circulaire : croiser l'action avec la dynamique TETE « Économie circulaire et ressources » pour valoriser les bonnes pratiques

Objectifs opérationnels :

- Réduire les tonnages de déchets produits par les activités économiques
- Faciliter la mise en conformité réglementaire des entreprises
- Accélérer le passage à des pratiques circulaires
- Renforcer les partenariats public-privé pour une économie locale plus durable

Porteur : Tulle aggro - Service SCD, Service Développement économique - Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) -

Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) Acteurs du réemploi (ressourceries, plateformes, réseaux de réparation)

Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : Tulle aggro

Services concernés :	Partenaires externes
Service SCD, Service Développement économique -	Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) - Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) Acteurs du réemploi (ressourceries, plateformes, réseaux de réparation)

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

Moyens humains et financiers

Moyens humains constants



 **Evaluation environnementale stratégique**

Sans objet

 **Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux**

TETE - Tonnage de déchets ménagers résiduels par habitant (kg/hab.)	
TETE - Production de déchets collectés sélectivement (kg/hab.)	
TETE - Production de déchets occasionnels (kg/hab.)	
TETE - Recyclage des déchets (%)	
Nombre de composteurs distribués	
Mise en place de la TEOMI	
Nombre d'ateliers ou actions de sensibilisation organisés	

Légende des pictogrammes pour les mesures opérationnelles :

Critères choisis		
Impacts	Action ayant un impact sur la qualité de l'air	
	Action ayant un impact sur l'adaptation au changement climatique	
	Action ayant un impact sur l'eau	
	Action ayant un impact sur le sol	
	Action ayant un impact sur la biodiversité	



AXE 5 : Développer les énergies renouvelables

5.1 : Planifier, mobiliser et organiser les moyens

Contexte et objectifs

La production d'énergies renouvelables locales est un véritable levier pour la transition énergétique du territoire. En plus de la lutte contre le changement climatique (88% des émissions de gaz à effet de serre proviennent de l'usage d'énergie fossile et détériorent la qualité de l'air), le développement des énergies renouvelables locales touche aussi à l'autonomie énergétique du territoire. En effet, les énergies d'origine fossile proviennent d'autres pays et leur importation rend le territoire et ses occupants dépendant de la fluctuation des prix, de l'approvisionnement, de la politique des autres pays. Tous ces éléments peuvent être perturbés par des conflits (guerre en Irak, crise en Ukraine, opposition politique d'un pays envers un autre, etc.).

La production d'énergies renouvelables locales est un levier clé pour la transition énergétique du territoire de Tulle Agglo qui permet à la fois de lutter contre le changement climatique, de diminuer la dépendance énergétique du territoire et qui est source d'emplois locaux.

Le tableau suivant est la synthèse des objectifs de production d'énergie renouvelable aux horizons 2030 et 2050, pour Tulle Agglo.

Valeurs (GWh)	2021	2030	2050
Biogaz	0	0	15
Biomasse	111	110	132
Eolien	0	0	42
Géothermie	30	33	42
Hydraulique	79	80	81
Photovoltaïque	37	138	222
Solaire thermique	1	15	29
Chaleur fatale	0	0	0
TOTAL	290	376	563

Ainsi, pour résumer, les objectifs fixés par la collectivité sont :

- Multiplier par un facteur supérieur à 2 la production d'énergie renouvelable à l'horizon 2050 par rapport à 2021
- 40% de la part d'énergie renouvelable locale dans la consommation énergétique en 2030 (production de 360 GWh), ce qui est au-delà de l'objectif réglementaire appliqué au territoire (Loi Energie Climat), à savoir 376 GWh
- 100% de la part d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique en 2050 (production de 562 GWh).

Afin de suivre les trajectoires de production définies, il convient de créer les conditions favorables au développement dans le respect des attendus de la feuille de route dédiée aux énergies renouvelables citoyennes.

Mesures opérationnelles

Actions en cours



Porter un contrat chaleur renouvelable territorial

Un contrat d'objectif a été conclu en 2023 pour une période de 4 ans permettant d'accompagner, avec des moyens d'animation, la concrétisation des opérations de production d'énergie renouvelable thermique. Ce contrat fixe le cadre du partenariat, apporte de la visibilité quant aux enveloppes financières mobilisables sur la période et permet au territoire de mobiliser une ingénierie technique locale.

Le montant d'aide du contrat d'objectifs est fixé en fonction de l'ambition du contrat (engagement de production ENR) et, il est composé de :

- Une aide aux investissements calculée en appliquant les taux d'aide Fonds Chaleur classiques à chacune des installations attendues dans le contrat dont l'enveloppe peut être déléguée à la collectivité porteuse du contrat
- Une aide à l'animation qui a pour mission de mobiliser les maîtres d'ouvrage sur son territoire afin que ceux-ci passent à l'action et qui est garante de l'atteinte des objectifs du contrat.

Afin de mutualiser le dispositif territorial du Fonds Chaleur ADEME sur leur périmètre, les EPCIs partenaires ont mis en place une entente intercommunale par voie de convention, désignant Tulle agglo comme opérateur territorial auprès de l'ADEME pour l'exécution du Contrat chaleur renouvelable.

Objectifs :

1. Structurer une stratégie territoriale de développement de la chaleur renouvelable : élaborer une vision cohérente et partagée du développement de la chaleur renouvelable à l'échelle intercommunale, intégrer cette stratégie dans les documents cadres du territoire
2. Massifier les projets locaux de production et de distribution de chaleur renouvelable : programmer et coordonner un ensemble de projets cohérents sur plusieurs années (2025–2030), multiplier les installations bois énergie, réseaux de chaleur, solaire thermique, etc., accélérer le remplacement des systèmes de chauffage fossiles dans les bâtiments publics.
3. Valoriser durablement les ressources locales : mobiliser de manière raisonnée et durable la ressource bois du territoire, intégrer la filière agricole et déchets organiques dans la réflexion, créer les conditions de développement d'une filière locale bois énergie/compostage pérenne et de qualité.
4. Réduire la dépendance énergétique et les émissions de GES :
5. Accompagner les acteurs du territoire : soutenir les communes, bailleurs, agriculteurs, entreprises dans leurs projets de chaleur renouvelable, offrir un accompagnement technique et financier structuré grâce à l'ingénierie partagée et aux aides de l'ADEME.

Porteur : Tulle agglo avec 6 EPCIs partenaires dans le cadre d'une entente intercommunale



Développer la société d'économie mixte ENRèze

ENRèze est le fruit de la volonté d'acteurs de se mobiliser pour une transition énergétique vectrice de développement local et de gestion durable des ressources naturelles. Sa volonté est de pouvoir offrir aux collectivités locales issues d'un département ou le couvert forestier dépasse 45%, un outil permettant de s'affranchir des énergies fossiles tout en développant une filière bois énergie reposant sur les consommations locales.

Tulle agglo est le principal actionnaire de cette société anonyme d'économie mixte au côté de communes, d'un opérateur énergétique d'envergure nationale, du bailleur social départemental et de la Banque des territoires.

En 2020, les offres de la SEM ENRèze en groupement conjoint avec Engie Energie Services ont été retenues par 3 autorités concédantes à la procédure de concession de service publics pour la fourniture de chaleur d'origine renouvelable.

Elles ont donné lieu à la signature de 3 contrats de concessions sur 25 ans pour 3 sites de production et distribution de chaleur biomasse : le Centre aqua de Tulle, le Cœur de bourg Chamboulive et le site de la Peyre à Uzerche.

Par ailleurs, en 2022, ENRèze a fait le choix d'établir un partenariat avec l'entreprise LE Energie, selon le même partage de missions dans le cadre d'un GME, pour répondre à deux autres consultations pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'équipements de production et distribution de chaleur renouvelable sur les communes de Saint Clément et Chamberet.

Les offres du groupement ont été retenues et les contrats de concession signés courant 2023.

ENRèze a donc su adapter son offre afin de satisfaire les besoins qui ont justifiés sa création et produire près de 2,5 GWh d'énergie renouvelable.

Parallèlement à ces développements, la société a initié des partenariats afin de favoriser une filière bois énergie intégrée garante de la durabilité de la ressource et d'un développement économique induit ceci, et l'émergence et l'ancrage d'une filière de formation sur les métiers de la filière énergie renouvelable

En 2024, elle a défini son projet stratégique opérationnel qui lui permet de projeter ses ambitions de développement et ses moyens à horizon 2030.

Objectif :

Renforcer le rôle de la SEM dans le portage, le développement et l'exploitation de projets EnR thermique
Sécuriser le modèle économique de la société (apports en capital, recherche de co-financements, accompagnement administratif).

Porteur : SEM ENRèze



Favoriser l'émergence de projets citoyens ou coopératifs notamment au travers de la société coopérative SCIC Energie Cœur de Corrèze

Il s'agit d'encourager et soutenir l'investissement citoyen local dans la production d'énergie renouvelable pour favoriser l'appropriation de la transition énergétique par les habitants, garantir des retombées économiques locales, et renforcer la résilience énergétique du territoire.

L'implication des citoyens et des acteurs économiques locaux dans la transition énergétique est un levier essentiel pour sa réussite. Le développement de projets coopératifs ou citoyens d'énergie renouvelable permet à la fois une appropriation locale des enjeux de l'énergie, une gouvernance partagée, la circulation des richesses sur le territoire, une acceptabilité renforcée des projets.

Sur le territoire de Tulle Agglo, la société coopérative (SCIC) Énergie Cœur de Corrèze, portent des projets photovoltaïques avec une participation directe des citoyens. Cette initiative exemplaire démontre la capacité des territoires ruraux à s'autoorganiser pour produire de l'énergie renouvelable de manière durable et collective.

Cet accompagnement pourra se matérialiser par :

- Un soutien la SCIC Énergie Cœur de Corrèze et d'autres porteurs citoyens dans le repérage de sites potentiels (toitures, parkings, foncier communal...)
- Une mobilisation des communes pour mettre à disposition du foncier ou des toitures publiques pour des projets citoyens (baux, conventions...)
- La facilitation de l'accès aux données (cadastre solaire, consommations énergétiques, contraintes réseau)
- L'accompagnement des porteurs de projets sur le montage juridique, technique et financier
- La valorisation les initiatives citoyennes dans la communication territoriale
- Le soutien les démarches de financement participatif
- L'étude de l'entrée de la collectivité au capital des sociétés locales d'énergie renouvelable citoyenne
- L'intégration des dynamiques dans la stratégie territoriale de production EnR

Porteur : Tulle agglo – service CAE

Actions planifiées

Réaliser un Schéma de développement des EnR (SDE) et mettre en œuvre ce schéma

La planification du développement des EnR à l'échelle locale nécessite une connaissance précise des ressources disponibles, des usages, des contraintes foncières, paysagères et environnementales, mais aussi des capacités de raccordement aux réseaux existants (électricité, chaleur, gaz).

Dans un contexte de transition énergétique accélérée et de renforcement des objectifs nationaux et régionaux, il devient essentiel d'orienter et de prioriser les projets EnR de manière cohérente et durable.

Ce schéma visera à orienter et prioriser les projets EnR de manière cohérente, durable et concertée, en tenant compte des spécificités locales. Il servira de base pour la mise en œuvre d'actions concrètes : développement de projets collectifs, mobilisation des acteurs économiques, accompagnement des communes, et intégration dans les documents d'urbanisme.

Objectifs opérationnels

Réaliser un état des lieux des ressources et des potentiels EnR du territoire.

Identifier les zones favorables au développement des différentes filières.

Définir une stratégie territoriale de développement des EnR à horizon 2030–2050.

Mettre en œuvre des projets pilotes et accompagner les porteurs de projets.

Porteur : Tulle agglo – service CAE en lien avec les services de l'Etat, les communes du territoire, les opérateurs réseaux,



Piste de réflexion

Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : Tulle aggro

Services concernés : Service CAE

Partenaires externes : services de l'Etat, les communes du territoire, les opérateurs réseaux, SCIC Energie Coeur de Corrèze, SEM ENRèze, ADEME, RNA

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

Moyens humains et financiers

Moyens humains constants

Evaluation environnementale stratégique

Sans objet

Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

Production annuelle d'EnR (MWh/an) par filière	
Taux de couverture de la consommation énergétique par les EnR locales	
Nombre de projets EnR accompagnés ou initiés	
Nombre de projets citoyens / coopératifs	
Tonnage de bois énergie mobilisé localement	
Réduction des émissions de CO ₂ associées	
TETE - Mix énergétique des régies et SEM fournisseur d'électricité (%)	

Légende des pictogrammes pour les mesures opérationnelles :

Critères choisis		
Impacts	Action ayant un impact sur la qualité de l'air	
	Action ayant un impact sur l'adaptation au changement climatique	



Action ayant un impact sur l'eau	
Action ayant un impact sur le sol	
Action ayant un impact sur la biodiversité	



AXE 5 : Développer les énergies renouvelables

5.2 : Développer les projets et les usages

Contexte et objectifs

Le territoire de Tulle Agglo dispose de gisements énergétiques renouvelables diversifiés (solaire, bois-énergie, hydroélectricité, méthanisation, etc.). La transition énergétique impose de mobiliser ces ressources pour répondre aux objectifs nationaux, régionaux et locaux de neutralité carbone et de réduction des consommations d'énergies fossiles.

La planification de ces projets s'inscrit dans une logique de cohérence territoriale, de sobriété foncière (priorité aux toitures et sites artificialisés), de concertation et de retombées économiques locales. Tulle Agglo souhaite engagé une mise en œuvre opérationnelle de sa feuille de route de déploiement des énergies renouvelables en favorisant le développement des projets et l'usage d'énergie renouvelable pour satisfaire ses besoins énergétiques.

Mesures opérationnelles

Actions en cours



Favoriser l'émergence de réseau de chaleur notamment dans le cadre de la compétence de Tulle agglo

La chaleur représente aujourd'hui près de la moitié des consommations d'énergie et elle reste majoritairement produite par des énergies fossiles, importées et carbonées. Selon les mots de la Cour des Comptes, les réseaux de chaleur et de froid constituent un levier encore « insuffisamment exploité » mais appelé à se développer fortement. Les collectivités sont encouragées à étudier l'opportunité de création ou développement des réseaux de chaleur et de froid sur leur territoire.

A l'échelle de Tulle agglo, 423 GWh sont consommés ; environ 27% sont issus de sources renouvelables. La ville de Tulle mène actuellement une étude en la matière, les 1ers résultats estiment que le réseau pourrait délivrer jusqu'à 25 GWh d'ENR. Si le réseau voyait le jour, à lui seul, il permettrait d'atteindre 32% de couverture des besoins par de la chaleur renouvelable.

Tulle agglo dans le cadre de la préfiguration de son contrat de développement des énergies renouvelables thermiques et du groupement d'autorités concédantes pour la production et distribution de chaleur renouvelable, a pu appréhender l'ingénierie technique, juridique, administrative et financière et les financements nécessaires pour développer des réseaux de chaleur et le cas échéant de froid.

Plus les besoins en volume de chaleur augmentent, plus les coûts d'investissement sont forts, plus les abonnés sont nombreux, par conséquent dans le cadre d'un réseau public, service public industriel et commercial, plus la responsabilité engagée par les collectivités est forte. Au-delà de 600 MWh/an, mérite d'être interrogés le portage des investissements et la gestion des équipements, la nécessité d'astreintes... et donc la capacité à faire.

Dans ce contexte, Tulle agglo a fait le choix de se doter de la compétence « Distribution de chaleur et de froid pour des réseaux publics conçus pour délivrer plus de 600 MWh/an y compris vente d'énergie », qui l'engage à favoriser le développement de nouveaux réseaux de chaleur sur son territoire.

Deux opportunités ont été identifiées et ont fait l'objet d'études préalables sur la ville de Tulle et la commune de Naves. Le conseil communautaire a fait le choix d'un portage et d'une gestion délégués, les procédures devraient aboutir début 2026 avec des mises en service des équipements dès 2027 (soit près de 20 Gwh d'énergie carbonée substitués).

Objectifs :

- Valoriser les ressources locales de chaleur renouvelable (bois énergie, géothermie, chaleur fatale...) pour produire une chaleur décarbonée.
- Développer des réseaux de chaleur performants et compétitifs pour alimenter les bâtiments publics, logements collectifs, entreprises et établissements.
- Réduire la dépendance aux énergies fossiles (gaz/fioul) et stabiliser les coûts énergétiques.
- Renforcer la maîtrise publique de l'énergie, en cohérence avec la compétence de Tulle Agglo.

Porteur : Tulle agglo – service climat air énergie



Accompagner la substitution d'équipements fossiles thermiques et des équipements ENR

Dans le cadre de son adhésion au CRER et de la signature d'un contrat territorial chaleur renouvelable avec l'ADEME, Tulle Agglo offre un appui structuré pour accompagner la montée en puissance des EnR thermiques.

Le territoire reste aujourd'hui encore largement dépendant des énergies fossiles pour le chauffage, en particulier dans le parc public et dans les zones rurales. Cette action vise à accélérer le remplacement des équipements obsolètes, à faciliter le passage à l'acte, et à sécuriser les projets techniquement et financièrement.

Les communes peuvent ainsi bénéficier d'étude d'opportunité gratuite menées par le CRER ou l'animateur du CCRT et être accompagnées dans la mise en œuvre des projets au niveau technique grâce à la présence d'un animateur locale qualifié.

Les porteurs de projet privés peuvent bénéficier d'un accompagnement technique et financier pour étudier et mener à bien leur projet.

Objectifs :

- Réduire la part des combustibles fossiles dans les systèmes de production de chaleur du territoire.
- Développer des installations de chaleur renouvelable, adaptées aux ressources locales : bois énergie, solaire thermique, géothermie.
- Appuyer les collectivités et les acteurs privés dans la transition énergétique de leurs équipements.
- Valoriser le contrat territorial chaleur renouvelable signé avec l'ADEME et l'expertise du CRER et de l'animateur du contrat.

Porteur : Tulle agglo en partenariat avec le CRER

Etudier l'opportunité de déployer une plateforme bois énergie sur le territoire de Tulle agglo

Tulle Agglo est un territoire forestier disposant d'un gisement important en biomasse (forêt, linéaire réseau routier, haie, déchets verts...).

Dans un contexte de transition énergétique, le développement des énergies renouvelables et locales, en particulier le bois énergie, est un levier fort pour la réduction des émissions de GES.

Aujourd'hui, malgré la présence d'une plateforme de compostage sur le site des Bois Noirs, aucune organisation structurée ne permet la mutualisation de la ressource, le conditionnement et la distribution d'un combustible de qualité à l'échelle du territoire.

Par ailleurs, la filière bois énergie doit répondre à des exigences de durabilité : traçabilité, gestion durable de la ressource, réduction des transports, soutien à l'économie locale et cohérence avec les besoins des chaufferies existantes ou à venir.

Cette action vise à évaluer l'opportunité de créer une plateforme bois énergie, éventuellement mutualisée avec la plateforme de compostage actuelle.

Il s'agit de définir les conditions et modalités de faisabilité et d'exploitation d'une plateforme de gestion de la biomasse - bois énergie et compost sur le site dit « des bois noirs » à Saint Mexant :

- Garantissant des retombées économiques locales, et notamment une rémunération équitable du détenteur de la ressource jusqu'au consommateur final
- Capable de répondre aux besoins locaux
- Prévenant une mauvaise gestion des ressources et des produits connexes et encourageant leur gestion durable

Porteur : Tulle agglo – services CAE, SCD

Actions planifiées



Favoriser le développement d'installations PV en toiture ou sur des espaces artificialisés

Il s'agit d'accélérer le déploiement de la production d'énergie solaire photovoltaïque en priorisant les surfaces déjà artificialisées, afin de concilier transition énergétique, préservation des sols, acceptabilité locale et sobriété foncière.

Le territoire de Tulle Agglo présente un important gisement solaire inexploité, notamment sur les toitures de bâtiments publics et privés, ainsi que sur certaines surfaces artificialisées (parkings, friches, zones d'activités...).

Il est stratégique de valoriser ces surfaces pour contribuer aux objectifs de neutralité carbone et de réduction de la dépendance énergétique, tout en limitant l'impact sur les milieux naturels et agricoles.

Cette stratégie pourrait se dérouler selon les étapes ci-après

- Réaliser un inventaire des toitures mobilisables sur le patrimoine public et privé (scolaires, administratifs, industriels, agricoles, logements collectifs...)
- Identifier les espaces artificialisés susceptibles d'accueillir du photovoltaïque (ombrières de parking, friches, zones d'activité, anciennes décharges, délaissés routiers...)
- Mettre en place une stratégie de priorisation des sites (accessibilité, potentiel énergétique, usage, visibilité, coûts)
- Étudier la faisabilité technique et économique des installations PV, en lien avec les gestionnaires de réseaux
- Accompagner les porteurs de projets publics ou privés dans le montage de projet : AMO, tiers-investissement, SEM, appels à projets...
- Déployer une démarche de communication et de sensibilisation auprès des élus, citoyens, entreprises
- Intégrer des clauses EnR dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLUi) et dans les projets d'aménagement
- Favoriser l'émergence de projets citoyens ou coopératifs (ex. avec Énergie Partagée, CIRENA, ou sociétés locales)

Porteur : Tulle agglo – Service climat air énergie

Piste de réflexion

Favoriser le développement du biométhane

Le gaz renouvelable, en particulier le biométhane, représente un levier concret de transition énergétique pour les territoires ruraux. Il permet de réduire les émissions de GES, de valoriser les déchets et de produire localement de l'énergie injectable dans les réseaux ou utilisable pour la mobilité.

Le territoire de Tulle Agglo, à dominante rurale et agricole, dispose d'un potentiel important qui mérite d'être quantifié et qualifié, pour développer des projets de gaz verts, en cohérence avec les objectifs de la SNBC, de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et des partenariats avec GRDF.

Objectifs de l'action :

- Développer une filière locale de production de gaz renouvelable (biométhane injecté ou bioGNV).
- Valoriser les ressources locales organiques (effluents d'élevage, déchets agricoles, biodéchets, matières végétales, etc.).
- Réduire les émissions de GES liées aux pratiques agricoles, aux déchets et aux usages fossiles du gaz.
- Encourager une logique d'économie circulaire territoriale et une autonomie énergétique accrue.

Porteur : à définir

Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : Tulle agglo

Services concernés : Climat air énergie

Partenaires externes



CRER, bureaux d'études, AMO, opérateurs de réseaux énergétiques, SEM ENRèze, SCIC Energie Cœur de Corrèze, ADEME, Région NA

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

Moyens humains et financiers	Moyens constants
	Enveloppe déléguée fonds chaleur 2.8M€ 1.5M€ pour les projets d'ombrières PV

Evaluation environnementale stratégique	
Eviter une incidence négative sur la biodiversité en sélectionnant les sites avec les enjeux biodiversité les plus faibles Eviter l'implantation sur des sites à forte valeur patrimoniale ou paysagère sans concertation Réduire l'impact visuel en intégrant au maximum les dispositifs au paysage et bâti existant (couleur, surélévation...)	

Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux	
Diagnostic réalisé (O/N)	
Nombre d'acteurs mobilisés dans la concertation	
Potentiel de volume biomasse mobilisable identifié (tonnes/an)	
TETE - Puissance totale installée (kW) et chaleur renouvelable produite (MWh/an)	
Nombre d'études d'opportunité réalisées (collectivités / privés)	
Nombre de projets EnR thermiques accompagnés	
Nombre d'installations réalisées (solaire thermique, géothermie, bois...)	
TETE - Puissance PV installée (Wc/hab.)	
TETE - Consommation énergétique - chaleur/rafraîchissement (GWh)	
TETE - Taux de production d'énergie renouvelable chaleur/froid (%)	
TETE - Production d'électricité renouvelable sur le territoire (MWh)	
TETE - Consommation énergétique – électricité (%)	
TETE - Taux de production d'électricité renouvelable (%)	
TETE - Energie renouvelable et de récupération des réseaux de chaleur (%)	
TETE - Couverture des besoins de chaleur du territoire par les réseaux de chaleur ENR&R (%)	

Légende des pictogrammes pour les mesures opérationnelles :

Critères choisis		
------------------	--	--



Impacts	Action ayant un impact sur la qualité de l'air	
	Action ayant un impact sur l'adaptation au changement climatique	
	Action ayant un impact sur l'eau	
	Action ayant un impact sur le sol	
	Action ayant un impact sur la biodiversité	



AXE 6 : Réduire les déplacements motorisés et leurs impacts

6.1 : Développer les mobilités alternatives et la non-mobilité

Contexte et objectifs

Tulle Agglo est un territoire majoritairement rural, où la voiture individuelle est le mode de déplacement dominant. Pour répondre aux enjeux de transition énergétique, de qualité de l'air et d'attractivité, il est nécessaire d'agir sur :

- La réduction des déplacements contraints, en rapprochant services et habitants, en développant les tiers-lieux et le télétravail.
- La diversification des modes de déplacement, en renforçant les infrastructures pour les mobilités douces et partagées.
- L'accessibilité pour tous, y compris les publics éloignés de la mobilité.

En 2020 sur l'agglo, 81,5% des déplacements domicile travail se font en voiture. La distance moyenne domicile/travail (2019) est de 14,4 km (contre 13,2 km en Corrèze). 25,3% des actifs de l'EPCI travaillant à moins de 5 km de leur domicile (5 569 actifs) contre 36% en Corrèze.

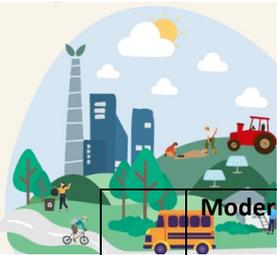
32 354 véhicules circulaient en 2022, dont 255 véhicules électriques (0,8% du parc).

Objectifs de l'action :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements quotidiens.
- Promouvoir des alternatives à la voiture individuelle thermique : vélo, covoiturage, transport en commun, autopartage.
- Encourager la non-mobilité via le télétravail, les services de proximité et le numérique.
- Améliorer la qualité de vie, la santé et l'accessibilité à l'échelle territoriale.

Mesures opérationnelles

Actions en cours



Moderniser le service de transport urbain

Le service de transport public sur Tulle et Laguenne constitue un levier essentiel de la mobilité durable, mais reste sous-utilisé face à la voiture individuelle. Le réseau existant souffre parfois d'un manque d'attractivité, de lisibilité ou de fonctionnalités numériques modernes.

Dans un contexte de transition écologique et de sobriété énergétique, moderniser le service, faciliter l'accès à l'information et à la billettique, et renforcer l'offre permet de réduire les émissions liées à la mobilité urbaine, tout en améliorant le service aux habitants.

Tulle agglo a engagé des actions visant l'attractivité qui seront renforcées :

- Informations des usagers : depuis 2017, les usagers peuvent suivre via une application mobile (fournie par Pysae), des bornes aux arrêts clés, ainsi que des afficheurs embarqués, les horaires en temps réel de l'arrivée des bus et l'état du trafic
- Modernisation de la billettique avec Modalis : Depuis mars 2025, le réseau adopte la nouvelle carte Modalis (Région Nouvelle-Aquitaine), centralisant les titres de transport urbains et interurbains (abonnements rechargeables, application, carte unique...), simplifiant grandement l'expérience usager
- Le calculateur d'itinéraires disponibles sur l'application Modalis

Porteur Tulle agglo – service Mobilité en lien avec Nouvelle Aquitaine Mobilité

Promouvoir l'itinéraire douce

Le territoire de Tulle Agglo possède un patrimoine naturel, paysager et culturel fort, avec de nombreuses opportunités de développement du slow tourisme (rando, vélo, fluvial...). L'agglomération souhaite capitaliser sur ses atouts pour diversifier son offre touristique, tout en répondant aux enjeux de sobriété carbone et d'attractivité durable.

L'itinérance douce représente un levier pour l'économie locale, le bien-être des habitants et la visibilité du territoire, tout en s'inscrivant pleinement dans la transition écologique.

Depuis 2022, Tulle agglo porte le projet « Itinérance douce ». L'ambition est de développer et structurer l'offre de randonnée du territoire, notamment via la création de nouveaux circuits de moyenne itinérance (de 2 à 5 jours). Ces derniers mailleront le territoire, en desservant dans la mesure du possible les sites touristiques et les services présents sur le territoire. Ils connecteront par ailleurs les axes structurants déjà existants (GR46, Voie de Rocamadour, Itinérêve).

La réalisation du projet a été confiée à l'Office de tourisme de Tulle en Corrèze, qui bénéficie d'une subvention dédiée permettant notamment la prise en charge d'un chargé de mission randonnée.

Le travail ne s'arrêtera toutefois pas à l'inauguration du projet en juillet 2025. Un important travail de communication et de promotion est à prévoir, porté par le service communication de Tulle agglo, avec l'appui de l'Office de tourisme. Également, l'entretien devra être à la hauteur des ambitions du projet, sans alourdir les coûts déjà importants d'entretien des chemins de randonnée.

Objectif :

- Développer une offre cohérente, attractive et structurée d'itinérances douces (vélo, randonnée, équitation, canoë...) favorisant un tourisme bas carbone, respectueux des territoires, tout en renforçant les mobilités alternatives et les dynamiques locales

Porteurs Tulle agglo service tourisme – OTI Tulle en Corrèze – CD19



Développer un service de transport scolaire exemplaire

Le transport scolaire représente une part importante des déplacements sur le territoire et est un levier majeur pour impulser des pratiques de mobilité durables dès le plus jeune âge. Tulle Agglo souhaite développer un service de transport scolaire exemplaire, qui allie sécurité, accessibilité, qualité de service et réduction des impacts environnementaux.

Cette action vise à moderniser et optimiser le service, favoriser l'usage de modes de transport collectifs ou doux, et sensibiliser élèves et familles à la mobilité durable.

Objectif

- Mettre en place un service de transport scolaire efficient, écologique et inclusif, contribuant à réduire les émissions de GES liées aux déplacements des élèves, tout en garantissant une sécurité maximale et une qualité d'accueil.

Porteur : Tulle agglo – service mobilité

Actions planifiées

Favoriser le développement du covoiturage quotidien

Dans un contexte où la majorité des déplacements quotidiens sur le territoire de Tulle Agglo se font en voiture individuelle, il est essentiel de promouvoir des alternatives durables afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de vie et favoriser l'inclusion sociale. Le covoiturage, en particulier pour les trajets domicile-travail et réguliers, apparaît comme une solution pragmatique, économique et solidaire.

Cette action vise à structurer, développer et faciliter le covoiturage sur l'agglomération, en s'appuyant sur les nouvelles technologies, les acteurs locaux et les politiques publiques, pour en faire une véritable alternative crédible et accessible à tous.

Objectifs :

- Améliorer le pouvoir d'achat des habitants
- Offrir une mobilité alternative en zone rurale
- Favoriser le lien social, la coopération entre voisins collègues, ...
- Réduire les besoins en stationnement
- Créer une culture de la sobriété énergétique

Porteurs : Tulle agglo en lien avec des plateformes internet et de CD19



Favoriser l'usage du vélo

Sur un territoire rural et vallonné comme celui de Tulle Agglo, la pratique du vélo est encore marginale au quotidien, en dehors des usages touristiques. Pourtant, l'évolution des pratiques, la démocratisation du vélo électrique et les enjeux de transition énergétique font du vélo un levier d'action pertinent, même en milieu peu dense.

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) impose de structurer les mobilités actives, et le Plan vélo national vise un triplement de la part modale du vélo d'ici 2030. Tulle Agglo doit s'inscrire dans cette dynamique, avec des mesures adaptées à son contexte.

L'agglomération a déjà initié différentes actions en la matière comme par exemple la prime à l'achat d'un vélo électrique depuis 2021 le dispositif « L'agglo à vélo ! » et de nombreuses écoles bénéficient du dispositif « Savoir rouler à vélo »

Afin de structurer un programme d'action, Tulle agglo a été retenu à un appel à projet de l'ADEME pour élaborer un Schéma directeur cyclable intercommunal qui devrait être lancé en 2026 et qui devrait permettre de :

- Réaliser un diagnostic complet des besoins cyclables (flux, destinations clés, freins identifiés).
- Cartographier les itinéraires existants et les zones blanches.
- Définir un réseau structurant reliant les pôles de vie (écoles, gares, zones d'emploi, commerces).
- Identifier les priorités d'aménagement (séparation du trafic, voies partagées, signalisation, stationnement sécurisé).
- Programmer les investissements et intégrer les projets aux documents d'urbanisme (PLUi, PDU).
- Prévoir un volet communication et sensibilisation pour encourager l'usage du vélo.
- Associer les habitants, associations, employeurs et établissements scolaires dans la co-construction.

Cette réflexion permettrait de déployer un plan d'actions qui pourrait reposer par exemple sur des expérimentations de services de vélos en libre-service, vélo location longue durée ou des aménagements cyclables sécurisés en lien avec le dispositif voie vert pale du CD19

Porteur : Tulle agglo – service mobilité en lien avec la ville de Tulle, l'association à Bicyclette, les communes volontaires...

Piste de réflexion



Réaliser un plan de mobilité

Le plan de mobilité rurale a vocation à offrir un cadre de planification des déplacements aux territoires ruraux ou faiblement urbanisés. Il propose ainsi une approche globale des déplacements en agissant sur la longueur des déplacements et sur le mode de déplacements. En cherchant à équilibrer et à concilier les différents modes de déplacements, il participe à un meilleur cadre de vie et favorise l'attractivité de ces territoires. Il peut couvrir totalement ou partiellement le territoire de l'acteur qui le porte.

La loi d'orientation des mobilités (LOM) prévoit l'évolution du plan de mobilité rurale en plan de mobilité simplifié. Ce plan ne serait donc pas uniquement à destination des territoires ruraux, mais pourrait concerner tout type de territoire en dehors de ceux soumis à l'obligation d'élaborer un plan de mobilité (ex PDU). Son processus d'élaboration évoluerait également : il serait porté par une AOM et le processus de participation citoyenne serait légèrement renforcé.

Tulle aggro n'est donc pas soumise à l'obligation d'établir un plan de mobilité (ex PDU) mais peut si elle le souhaite établir un plan de mobilité rurale dénommé plan de mobilité simplifié. Ce document de planification du développement de la mobilité sur le territoire de Tulle aggro résultera donc d'une véritable volonté politique.

Un plan :

- pour développer une approche intégrée de la mobilité, tous modes de déplacements confondus via une concertation avec tous les acteurs intervenants dans le domaine de la mobilité et une concertation du public
- à coordonner avec les autres documents de planification afin de penser systématiquement l'aménagement du territoire et son développement en intégrant la question des déplacements et de l'accessibilité
- pour améliorer la mise en œuvre du droit au transport, à lutter contre l'exclusion par la mobilité et améliorer l'accessibilité PMR
- pour veiller à la complémentarité entre les transports collectifs, les usages partagés des véhicules et les modes actifs (marche, vélos) afin de favoriser un basculement vers ses derniers
- qui prendra en compte les plans de mobilité des entreprises du territoire déjà existants, des administrations et des établissements scolaires...
- pour renforcer la performance et donc l'usage de l'offre de transport public, notamment en assurant une meilleure coordination entre les différentes offres et qui visera ainsi à réduire l'accidentologie routière
- pour assurer la desserte des principaux pôles d'attraction du territoire
- pour favoriser et soutenir l'évolution vers un parc automobile plus propre dans sa composition comme dans ses usages
- pour susciter et accompagner les changements de comportements

Porteur : Tulle aggro – Service mobilité



Encourager l'adoption de carburants alternatifs pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les polluants locaux dans les transports.

Contexte :

Le parc du territoire de Tulle Agglo est majoritairement composé de véhicules utilisant des carburants fossiles (essence, diesel), responsables d'émissions significatives de CO₂ et de polluants atmosphériques. La transition vers les carburants alternatifs (électricité, biogaz, hydrogène, bio-carburants) constitue un levier stratégique pour :

- Réduire l'empreinte carbone des transports
- Améliorer la qualité de l'air
- Développer des filières locales d'énergie renouvelable
- Préparer le territoire à la mobilité durable

Objectifs stratégiques :

- o Réduire les émissions de GES et polluants locaux dans le secteur des transports.
- o Favoriser l'électrification et l'usage de carburants alternatifs pour les véhicules publics et privés.
- o Développer les infrastructures de recharge et de distribution adaptées aux carburants alternatifs.
- o Soutenir les initiatives économiques locales liées aux carburants renouvelables (bioGNV, hydrogène, électricité verte).
- o Accompagner le changement de comportement des usagers vers des modes plus durables.

Description de l'action :

- o Transition du parc de véhicules publics (bus, utilitaires, services municipaux) vers l'électrique, le biogaz ou l'hydrogène.
- o Déploiement d'infrastructures de recharge ou de ravitaillement pour véhicules électriques et GNV
- o Sensibilisation et formation des conducteurs à l'éco-conduite et aux véhicules alternatifs.
- o Partenariat avec les opérateurs d'énergie pour sécuriser l'approvisionnement en carburants alternatifs.
- o Suivi et évaluation des consommations et de la réduction des émissions liées au passage aux carburants alternatifs.

Porteur : Tulle agglo Service commande publique / SIA/ SCD / Mobilité

Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : Tulle agglo

Services concernés :

Mobilité + services ayant recours à des véhicules

Partenaires externes

Nouvelle Aquitaine Mobilité , A bicyclette, CD19, PNR Millevaches, FDEE19, ADEME

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

Moyens humains et financiers

Evaluation environnementale stratégique



Eviter l'artificialisation des sols : privilégier les parkings existants pour la création de nouvelles aires de covoiturage
Réduire l'impact visuel des nouveaux éléments de signalisation/aménagements

Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

TETE - Nombre de kilomètres d'aménagements cyclables créés ou rénovés.	
Nombre de kilomètres de circuits de randonnée itinérance douce	
TETE - Part de voiries « apaisées » (%)	
TETE - Nombre de places de stationnement vélo pour 100 habitants	
TETE - Budget politique cyclable (€, €/hab.)	
Réalisation d'un schéma directeur cyclable (O/N)	
Nombre d'aires de covoiturage aménagées / places disponibles.	
Nombre de lignes ou services de transport collectif renforcés ou créés.	
TETE - Maillage du territoire par les transports en commun (Nbre d'arrêt par km)	
Nombre d'actions de sensibilisation à la mobilité durable (ateliers, animations, communication).	
Part des véhicules renouvelés vers des motorisations propres	
TETE - Consommation énergétique - transport routier (GWh)	
TETE - Consommation énergétique - "autres transports" (GWh)	
TETE - Emissions de gaz à effet de serre - transport routier (ktCO2e)	
TETE - Emissions de gaz à effet de serre - "autres transports" (ktCO2e)	

Légende des pictogrammes pour les mesures opérationnelles :

Critères choisis		
Impacts	Action ayant un impact sur la qualité de l'air	
	Action ayant un impact sur l'adaptation au changement climatique	
	Action ayant un impact sur l'eau	
	Action ayant un impact sur le sol	
	Action ayant un impact sur la biodiversité	





AXE 6 Réduire les déplacements motorisés et leurs impacts

6.2 : Promouvoir l'utilisation des services de transport en commun et en améliorer l'efficacité (dont transports scolaires)

Contexte et objectifs

Contexte

Sur le territoire de Tulle Agglo, les déplacements domicile-travail et domicile-études restent très majoritairement réalisés en voiture individuelle, même lorsque des services de transport collectif sont disponibles. L'optimisation et la promotion des transports en commun, y compris scolaires, est un levier essentiel pour réduire les émissions de GES, améliorer l'accessibilité et renforcer la cohésion territoriale.

Objectifs

- Augmenter la fréquentation des services de transport collectif (urbains, interurbains et scolaires).
- Optimiser les lignes et horaires pour mieux répondre aux besoins des usagers.
- Réduire la dépendance à la voiture individuelle pour les trajets du quotidien.
- Intégrer les transports scolaires dans une offre globale accessible à tous (y compris hors horaires scolaires).
- Réduire les coûts d'exploitation par passager transporté.

Mesures opérationnelles

Actions en cours
<p>Améliorer l'information sur le réseau de bus et les services de transports en commun</p> <p>Une bonne connaissance de l'offre de transport est un facteur déterminant pour inciter à son usage. Sur Tulle Agglo, plusieurs freins sont identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none">• Information dispersée ou difficile d'accès pour les non-initiés• Horaires et plans pas toujours actualisés ou compréhensibles• Faible visibilité des points d'arrêt et du fonctionnement des lignes scolaires ouvertes au public <p>Ces lacunes réduisent la fréquentation du réseau et limitent l'impact des efforts d'amélioration de l'offre. Tulle agglo est donc engagée pour harmoniser et simplifier la signalétique aux arrêts, et développer les supports numériques.</p> <p>Porteur : Tulle agglo – service mobilité</p>



Favoriser l'amélioration de la desserte ferroviaire

La ligne ferroviaire Bordeaux – Périgueux – Brive – Tulle constitue un axe stratégique pour la mobilité interurbaine en Nouvelle-Aquitaine et en Corrèze.

Cependant, la desserte actuelle est parfois insuffisante, irrégulière ou peu attractive pour les usagers, limitant le report modal depuis la voiture individuelle et freinant le développement économique et touristique du territoire.

Tulle agglo est engagée dans l'association rail Aquitaine Est qui œuvre pour

- la modernisation et l'amélioration de la ligne ferroviaire Bordeaux-Périgueux-Brive-Tulle,
- son interconnexion au réseau européen à grande vitesse, des temps de parcours en train améliorés entre Bordeaux et Tulle,
- fédérer tous les acteurs et toutes les énergies qui œuvrent pour cette ligne.

Rail Aquitaine Est porte donc l'enjeu de la modernisation et de l'amélioration du service pour la ligne 32 Bordeaux – Tulle, et participe à la réflexion autour du futur de nos déplacements : défendre l'innovation, développer les alternatives à la voiture et les transports décarbonés, tout en garantissant à tous la possibilité de se déplacer dans de bonnes conditions.

Les pôles intermodaux qui se développent autour des gares de Périgueux, Brive et Tulle, sont un bel exemple car il ne s'agit pas d'opposer les moyens de transport mais bien de les connecter entre eux et de les répartir plus intelligemment sur le territoire, dans un souci d'écologie et d'innovation.

Objectifs stratégiques

- Augmenter la fréquence et la régularité des trains sur l'axe Bordeaux – Tulle.
- Améliorer la ponctualité et la qualité de service (confort, information, sécurité).
- Renforcer l'intermodalité avec le réseau urbain Tulle Agglo, bus régionaux, vélo et covoiturage.
- Favoriser le report modal depuis la voiture individuelle vers le train pour les déplacements domicile-travail, études et tourisme.
- Contribuer à la réduction des émissions de GES liées aux déplacements interurbains.

Porteur : Tulle agglo dans le cadre de son engagement au sein de l'association Rail Aquitaine Est

Faciliter l'usage des transports en commun grâce à un hub mobilité

Tulle agglo promeut l'usage de Modalis, un outil qui s'apparente à un hub mobilité intégré, développé par Nouvelle Aquitaine Mobilité -qui fédère la région et les autorités organisatrices de transports AOM) qui permet notamment de :

- Planifier efficacement son trajet en prenant en compte les horaires, les correspondances, et les perturbations éventuelles
- Acheter et valider des titres de transport directement depuis son smartphone, cette nouvelle billettique a été déployée en 2025 sur le réseau de Tulle agglo

Porteur : Nouvelle Aquitaine Mobilité en partenariat avec Tulle agglo service mobilité

Développer un service de transport scolaire exemplaire

Le transport scolaire représente une part importante de la mobilité quotidienne sur Tulle Agglo, avec un impact environnemental significatif (émissions de CO₂, pollution de l'air, bruit).

Il constitue également un levier stratégique : chaque trajet scolaire optimisé remplace potentiellement des dizaines de trajets en voiture individuelle. Tulle agglo assure le déploiement de ce service et vise son exemplarité. IL a été pensé afin d'optimiser les circuits de ramassage et pourra faire l'objet de nouvelles « optimisations écologiques » comme le recours à des véhicules à faibles émission, la mutualisation avec le transport public régulier, la formation des conducteurs à l'écoconduite...

Objectifs stratégiques

- Réduire les émissions de GES et la consommation énergétique du transport scolaire.
- Assurer la sécurité et le confort des élèves, y compris en zone rurale.
- Faciliter l'interconnexion avec d'autres services de mobilité (bus urbains, trains, vélo).
- Optimiser les coûts et le remplissage des véhicules pour réduire les kilomètres parcourus à vide.
- Promouvoir une culture de la mobilité durable dès le plus jeune âge.
- Mutualiser les moyens avec d'autres lignes de transport collectif lorsque cela est possible.

Porteur : Tulle agglo - service mobilité



Action planifiée

Suivre la progression de parts modales des modes de transport alternatifs à la voiture

La transition vers une mobilité durable repose sur l'augmentation de la part modale des transports alternatifs : transports collectifs, vélo, marche, covoiturage, modes partagés.

Pour Tulle Agglo, il est essentiel de suivre cette progression afin d'évaluer l'efficacité des actions PCAET, de réajuster les politiques de mobilité et de démontrer les gains environnementaux et sociaux.

Objectifs stratégiques

- Mesurer l'évolution des comportements de mobilité sur le territoire.
- Évaluer l'efficacité des actions PCAET liées aux transports alternatifs.
- Identifier les freins et leviers pour favoriser les modes doux et collectifs.
- Informer la gouvernance locale et les partenaires sur la performance des politiques de mobilité durable.
- Sensibiliser les habitants et valoriser les initiatives réussies.

Porteur : Tulle agglo – service mobilité

Piste de réflexion

Favoriser le développement et l'usage des pédibus

Le pédibus est une initiative qui consiste à organiser des trajets collectifs à pied pour les enfants, encadrés par des adultes ou des bénévoles, sur un itinéraire fixe entre le domicile et l'école.

Les bénéfices sont multiples : réduction des déplacements en voiture, diminution des émissions de CO₂, amélioration de la santé des enfants, apprentissage de la sécurité routière et renforcement du lien social.

À Tulle Agglo, la mise en place d'un réseau de pédibus pourrait compléter les solutions de mobilité scolaire durable et s'inscrire dans les actions PCAET visant à réduire la dépendance à la voiture.

A noter : la ville de Tulle a déjà expérimenté ce dispositif.

Objectifs stratégiques

- Réduire les émissions de GES liées aux trajets domicile-école.
- Promouvoir la marche comme mode de transport actif pour les enfants.
- Renforcer la sécurité et la sensibilisation routière auprès des jeunes et des parents.
- Favoriser le lien social entre les familles et au sein des quartiers.
- Compléter et articuler les solutions de mobilité durable existantes (transport scolaire, vélo, bus).

Porteurs : communes et association de parents engagées en lien avec le service mobilité de Tulle agglo

Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : Tulle agglo

Services concernés :

Mobilité et communication

Partenaires externes

Communes de l'agglomération
Région Nouvelle-Aquitaine (compétence transport interurbain et ferroviaire) via NAM Nouvelle Aquitaine MOBilité
Opérateurs de transport (urbain, interurbain, scolaire)
Établissements scolaires
ADEME et services de l'État
Association rail Aquitaine Est



Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

Moyens humains et financiers	
------------------------------	--

Evaluation environnementale stratégique	
Eviter de créer des infrastructures lourdes artificialisées : privilégier l'attribution d'axes existants plutôt que l'artificialisation des sols	
Réduire l'impact visuel des nouveaux éléments de signalisation/aménagements	

Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux	
Nombre de campagnes de communication menées sur l'usage des transports collectifs	
Nombre d'élèves inscrits aux transports scolaires	
Nombre d'outils dédiés à faciliter le recours aux transports en commun	
TETE - Fréquentation des transports en commun (voyages / hab.)	
TETE - Part modale voiture (%)	
TETE - Part modale piéton (%)	
TETE - Part modale vélo (%)	
TETE - Part modale Transports en commun (%)	
TETE - Part modale des déplacements intermodaux (%)	

Légende des pictogrammes pour les mesures opérationnelles :

Critères choisis		
Impacts	Action ayant un impact sur la qualité de l'air	
	Action ayant un impact sur l'adaptation au changement climatique	
	Action ayant un impact sur l'eau	



	Action ayant un impact sur le sol	
	Action ayant un impact sur la biodiversité	



AXE 7 : Anticiper les risques, favoriser la résilience et l'adaptation des écosystèmes et développer le stockage carbone

7.1 Connaître et prévenir l'impact des risques naturels

Contexte et objectifs

Objectif stratégique :

Améliorer la connaissance des risques naturels sur le territoire et renforcer les actions de prévention afin de limiter les impacts sur les populations, les infrastructures, les activités économiques et l'environnement.

Contexte :

Tulle Agglo, située en zone rurale et semi-urbaine, est exposée à divers risques naturels dont l'intensité et la fréquence peuvent augmenter sous l'effet du changement climatique :

- Inondations liées aux rivières Corrèze et Céronne
- Tempêtes et vents violents
- Glissements de terrain et érosion des sols
- Canicules et épisodes de sécheresse accentués par le changement climatique
- Incendie de forêts

Ces événements peuvent affecter les infrastructures, la mobilité, la santé publique, les activités économiques, ou encore le bâti ancien

Le PCAET intègre les risques naturels comme un enjeu transversal, articulé avec les politiques d'aménagement, d'urbanisme et de développement durable.

Objectifs opérationnels :

- Cartographier précisément les aléas et vulnérabilités du territoire
- Sensibiliser et informer les populations et acteurs locaux sur les risques
- Renforcer la prévention par des mesures techniques, réglementaires et organisationnelles
- Intégrer les risques naturels dans les documents de planification (PLU, SCoT, PCAET)
- Développer la gestion de crise et les dispositifs d'alerte et d'intervention
- Favoriser la restauration écologique des zones naturelles protectrices (zones humides, forêts...)

Mesures opérationnelles

Actions en cours



Mettre en place et actualiser régulièrement les PPR pour prévenir les impacts des risques naturels et technologiques sur le territoire.

Contexte

Tulle Agglo est exposée à divers risques naturels (inondations, tempêtes, glissements de terrain, sécheresse).

Les Plans de Prévention des Risques (PPR) constituent un outil réglementaire essentiel pour :

Anticiper les risques et limiter les dommages

Orienter l'aménagement et l'urbanisme

Informier et protéger la population et les biens

Contribuer à la résilience du territoire face au changement climatique

Objectifs stratégiques

Identifier et cartographier les zones exposées aux risques naturels et technologiques.

Définir des mesures préventives et réglementaires pour limiter l'exposition et la vulnérabilité.

Intégrer les PPR dans l'urbanisme et les projets d'aménagement.

Sensibiliser et informer la population et les acteurs locaux.

Actualiser régulièrement les PPR en fonction des nouvelles données et événements.

Description de l'action

Diagnostic et cartographie des risques : inondations, glissements de terrain, tempêtes, canicules, etc.

Élaboration des PPR pour chaque risque identifié, en concertation avec les communes et services de l'État.

Définition de mesures de prévention : restriction d'urbanisation, normes de construction, protection des zones sensibles.

Communication et sensibilisation : réunions publiques, supports pédagogiques, site web.

Mise à jour régulière : intégrer les évolutions climatiques, incidents passés, nouvelles infrastructures ou usages.

Coordination avec les services d'urgence et de sécurité pour assurer la réactivité en cas d'événement.

Porteur : Service de l'Etat en concertation avec les collectivités territoriales (commune et agglo)



Favoriser la restauration écologique des zones naturelles protectrices telles que les zones humides

Le territoire de Tulle Agglo est riche en zones humides, ripisylves et cours d'eau qui jouent un rôle majeur dans la régulation des crues et la prévention des inondations, le stockage du carbone et la limitation des émissions de GES, la préservation de la biodiversité, l'amélioration de la qualité de l'eau.

Cependant, ces milieux sont soumis à des pressions importantes : drainage, artificialisation des sols, intensification agricole, urbanisation, fragmentation des habitats. Leur dégradation réduit leur efficacité comme « infrastructures naturelles » de protection contre le changement climatique.

Entre 2021 et 2024, dans le cadre de la Cellule d'Assistance Technique à la gestion des Zones Humides (CATZH), le Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN) accompagné de plusieurs partenaires, dont Tulle Agglo, a opéré à la restauration de la lande humide de Chauzeix (Clergoux). Cette ancienne lande, autrefois pâturée, avait été convertie dans les années 80 à la sylviculture de pin sylvestre. Les terres furent drainées pour favoriser la culture des résineux, entraînant la perte de ses fonctions humides naturelles. La restauration a ici consisté à bucher des drains à l'aide des résidus de coupe pour rétablir la rétention d'eau dans le sol, remettre en pâturage extensif pour maintenir l'ouverture du milieu et prévenir la fermeture progressive des milieux considérés et installer des infrastructures de suivi écologique.

Objectifs

Restaurer et protéger les zones humides et milieux associés (ripisylves, prairies inondables).

Contribuer à la prévention des inondations par des solutions fondées sur la nature

Renforcer les capacités de stockage du carbone et d'épuration de l'eau.

Valoriser la biodiversité et reconnecter les continuités écologiques.

Intégrer les zones humides dans une stratégie locale d'adaptation au changement climatique (PCAET & GEMAPI).

Porteur : CEN en partenariat avec la cellule opérationnelle rivière/ GEMAPI

Actions planifiées

Piste de réflexion

- Développer des actions de gestion des espaces naturels favorisant la résilience (reforestation, plantation de haie, désimperméabilisations, corridors écologiques (cf. action 7.2)
- Accompagner les initiatives opérationnelles permettant de s'adapter aux risques
- Favoriser la prise en compte des risques dans les projets d'aménagement et d'urbanisme
- Former les acteurs territoriaux et les élus sur la gestion des risques
- Mettre en place de programmes de sensibilisation auprès des écoles, associations, élus et professionnels

Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : Service de l'Etat / Tulle agglo

Services concernés :

Partenaires externes



Urbanismes, GEMAPI, SIA, SIG	<p>Services de l'État (Préfecture, DDT, DREAL) Préfecture et services départementaux de prévention des risques Communes de Tulle Agglo ADEME et partenaires de résilience territoriale Météo-France, BRGM Agence de l'eau Adour Garonne Services d'incendie et de secours (SDIS) Associations de protection civile et environnementales Experts et bureaux d'études spécialisés CEN, CRPF, ASLGF du Pays de Tulle</p>
------------------------------	---

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

Moyens humains et financiers	Moyens constants
------------------------------	------------------

Evaluation environnementale stratégique	
Sans objet	

Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux
Surface restaurée et/ou entretenue (ha).
Nombre de partenariats agricoles établis

Légende des pictogrammes pour les mesures opérationnelles :

Critères choisis		
Impacts	Action ayant un impact sur la qualité de l'air	
	Action ayant un impact sur l'adaptation au changement climatique	
	Action ayant un impact sur l'eau	



	Action ayant un impact sur le sol	
	Action ayant un impact sur la biodiversité	



AXE 7 : Anticiper les risques, favoriser la résilience et l'adaptation des écosystèmes et développer le stockage carbone

7.2 : Faire évoluer les pratiques forestières et agricoles pour tendre vers une gestion forestière et une agriculture durable et des systèmes résilients

Contexte et objectifs

Objectif stratégique :

Accompagner la transition des pratiques agricoles et forestières vers des modes de gestion plus durables, respectueux de l'environnement, favorisant la séquestration carbone, la biodiversité et la résilience face au changement climatique.

Contexte :

Les pratiques agricoles et forestières traditionnelles, souvent intensives, exercent une pression importante sur les sols, la biodiversité et les ressources naturelles, tout en étant vulnérables aux aléas climatiques. La transition vers des systèmes agroécologiques et une gestion forestière durable est essentielle pour répondre aux enjeux climatiques, économiques et sociaux.

Objectifs opérationnels :

- Encourager la diversification des cultures et la réduction des intrants chimiques
- Promouvoir l'agroforesterie, la couverture des sols et les pratiques conservatoires
- Soutenir la gestion durable des forêts, la limitation des coupes rases et la régénération naturelle
- Développer des formations et accompagnements techniques pour les agriculteurs et forestiers
- Favoriser la résilience des systèmes face aux aléas climatiques (sécheresse, tempêtes...)
- Encourager les circuits courts et la valorisation locale des produits agricoles et forestiers
- Intégrer ces pratiques dans les documents de planification territoriale

Mesures opérationnelles

	Actions en cours
--	-------------------------



Promouvoir et accompagner les pratiques agricoles durables sur le territoire afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, préserver la biodiversité, améliorer la qualité des sols et de l'eau, et renforcer la résilience des exploitations face au changement climatique.

Le territoire se caractérise par une forte identité rurale, un paysage bocager, et une agriculture diversifiée à dominante d'élevage. Les prairies naturelles, les haies bocagères et les petites exploitations familiales façonnent un cadre de vie riche en biodiversité et en patrimoine naturel.

Cependant, le territoire est confronté à plusieurs défis :

- Une fragilité des milieux naturels face aux effets du changement climatique (sécheresses, érosion, perte de biodiversité)
- Une pression sur la ressource en eau, notamment dans les zones de têtes de bassin versant
- Une nécessité de renforcer la résilience économique des exploitations agricoles
- Une opportunité de valoriser les pratiques agroécologiques déjà présentes et de les diffuser plus largement

Objectifs stratégiques :

- Réduire des émissions de gaz à effet de serre liées aux pratiques agricoles (labour, intrants, déforestation)
- Augmenter du stockage de carbone dans les sols et la biomasse (haies, prairies, cultures pérennes)
- Adapter des systèmes agricoles aux aléas climatiques (sécheresses, inondations, érosion)
- Renforcer des continuités écologiques à l'échelle du territoire
- Améliorer la qualité de l'eau par réduction des intrants et restauration des milieux aquatiques
- Recharger des nappes phréatiques par infiltration dans les sols vivants
- Diversifier les productions et les débouchés (biomasse, matériaux biosourcés, circuits courts)
- Valoriser le rôle des agriculteurs comme acteurs de la transition écologique

Tulle agglomération et les acteurs engagés et les structures d'accompagnement locales respectivement sur leurs domaines de compétences, sont engagés pour faciliter :

- La gestion durable des haies bocagères
- La promotion du non-labour et des techniques de conservation des sols
- La bonne gestion des prairies naturelles
- Le développement de cultures pérennes à faible impact
- La restauration des cours d'eau et zones humides

Porteurs : La vache heureuse - CA19 – CIVAM -Tulle agglomération services Agriculture, GEMAPI, CAE



Développer et amplifier les accompagnements à la gestion durable des espaces forestiers en particulier privés en tenant compte des adaptations liés au changement climatique (notamment la baisse de la ressource en eau, la hausse du risque incendie et des températures)

Il s'agit d'une initiative stratégique visant à promouvoir la gestion durable des forêts privées dans le territoire du Pays de Tulle. Étant donné que 95 % du couvert forestier appartient à des propriétaires privés, il est essentiel de renforcer leur implication pour assurer la résilience et la qualité des forêts locales, tout en favorisant des débouchés économiques durables.

Les principales actions et avancées de la démarche sont les suivantes :

1. Mise en place d'un partenariat et d'une action volontaire : Un premier niveau de partenariat a été instauré pour sensibiliser et mobiliser les acteurs forestiers autour de la gestion durable, notamment par la sylviculture adaptée.
2. Recrutement d'un animateur forestier : Un technicien forestier de secteur a été recruté pour animer la démarche, sensibiliser, rencontrer les propriétaires, et promouvoir la gestion durable.
3. Création de l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASL GF)
4. Mobilisation et implication des propriétaires : La constitution d'un comité syndical composé de propriétaires fortement engagés a permis de fédérer les acteurs locaux, notamment via des référents sur des micro-territoires.
5. Actions de sensibilisation, formation et reconnaissance de la ressource forestière : Au cours des trois dernières années, l'A.S.L.G.F a organisé de nombreux événements pour promouvoir la gestion durable, la multifonctionnalité de la forêt, et la prise en compte de ses différentes fonctions (économiques, sociales, environnementales). Cela inclut des commissions thématiques, des journées de découverte, et des échanges avec les élus.
6. Développement d'une filière bois-énergie locale : La démarche s'inscrit aussi dans une logique de valorisation économique locale, notamment par le développement de la filière bois-énergie.
7. Expérimentation pour mesurer l'impact du changement climatique : En partenariat avec le CNPF NA, l'association a installé 10 placettes forestières (actuellement 4 en place) pour suivre et analyser les effets du changement climatique sur les arbres. Ces données seront intégrées aux outils nationaux pour ajuster les pratiques sylvicoles et améliorer la résilience des forêts.

En résumé, ce projet s'inscrit dans une démarche globale de gestion durable, de sensibilisation, de mobilisation des propriétaires, et d'adaptation face au changement climatique, avec des perspectives concrètes pour la gestion forestière locale et la valorisation économique de la filière bois en Corrèze.

Ces accompagnements pourront permettre de faciliter la mise en œuvre des mesures opérationnelles établies dans le cadre du Plan de prévention des risques incendie en cours d'élaboration.

Porteurs : Tulle agglomération service CAE, ASLGF du Pays de Tulle, CRPF Nouvelle Aquitaine

Actions planifiées

Piste de réflexion

Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : Tulle agglomération

Services concernés :	Partenaires externes
Agriculture – GEMAPI – Climat air énergie	La vache heureuse – Chambre d'Agriculture 19 – CIVAM - Tulle agglomération service CAE, ASLGF du Pays de Tulle, CRPF Nouvelle Aquitaine, ADEME, services de l'Etat

Réduction des émissions de GES	Réduction des consommations d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air



Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	
----------------------------------	--	-----------------------	--	-------------------------------	--

Moyens humains et financiers	

Evaluation environnementale stratégique	
Réduire les perceptions négatives par la sensibilisation et pédagogie autour de la gestion différenciée	

Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux	
Nombre d'exploitations agricoles accompagnées vers des pratiques durables (agroécologie, agriculture de conservation, réduction des intrants).	
Nombre d'hectares forestiers bénéficiant d'un plan de gestion durable ou certifiés PEFC / FSC.	
Nombre de projets pilotes pour la restauration ou l'entretien des haies, bocages, ripisylves.	
Nombre de dispositifs incitatifs ou financements mobilisés (subventions, aides techniques).	
TETE - Emissions de gaz à effet de serre – agriculture (ktCO2e)	
TETE - Consommation énergétique – agriculture (GWh)	
TETE - Emissions de polluants atmosphériques du secteur agricole (tonne de NH3/ha)	
TETE - Surface agricole utile en agriculture biologique (%)	
TETE - Part de surface forestière certifiée (%)	

Légende des pictogrammes pour les mesures opérationnelles :

Critères choisis		
Impacts	Action ayant un impact sur la qualité de l'air	
	Action ayant un impact sur l'adaptation au changement climatique	
	Action ayant un impact sur l'eau	
	Action ayant un impact sur le sol	



	Action ayant un impact sur la biodiversité	
--	--	---



AXE 7 : Anticiper les risques, favoriser la résilience et l'adaptation des écosystèmes et développer le stockage carbone

7.3 : Préserver/augmenter le stock de carbone sur le territoire

Contexte et objectifs

Objectif stratégique :

Contribuer à la lutte contre le changement climatique en renforçant la capacité du territoire à stocker du carbone dans les sols, la végétation, les espaces naturels et agricoles, tout en améliorant la biodiversité et la résilience des écosystèmes.

Contexte :

Le stockage du carbone est un levier essentiel pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre. Les forêts, les prairies, les sols agricoles et les zones humides jouent un rôle crucial dans la séquestration naturelle du carbone. Toutefois, les pressions agricoles, l'artificialisation des sols, et les pratiques non durables peuvent réduire ces stocks.

Dans ce cadre, le PCAET doit promouvoir des actions permettant de préserver les puits de carbone existants et de favoriser des pratiques de gestion et d'aménagement qui augmentent le stockage carbone.

Objectifs opérationnels :

- Préserver les forêts, zones humides, prairies et sols riches en matière organique
- Encourager les pratiques agricoles favorables à la séquestration (agroforesterie, agriculture de conservation, cultures intermédiaires, couvert végétal...)
- Favoriser la reforestation, la restauration écologique et la plantation d'arbres adaptés
- Intégrer la gestion durable des espaces verts et boisés en zones urbaines et périurbaines
- Sensibiliser les acteurs et habitants aux enjeux du stockage carbone
- Suivre et évaluer les stocks de carbone sur le territoire

Mesures opérationnelles

	Actions en cours
	Cf. fiche action 7.2
	CF. fiche action 3.3
	Actions planifiées



Suivre le stock carbone

Le stockage de carbone dans les écosystèmes (forêts, prairies, sols agricoles, zones humides, trames vertes et bleues) est un levier essentiel pour la lutte contre le changement climatique. Cependant, le territoire manque de données fiables et actualisées sur les quantités de carbone stockées dans ses différents milieux naturels et agricoles.

La mise en place d'un suivi systématique permettra de :

- Mesurer l'efficacité des politiques de restauration écologique et de gestion durable des sols et forêts,
- Orienter les actions du PCAET et des politiques GEMAPI, agriculture ;
- Sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux de séquestration du carbone.

Objectifs

- Évaluer et suivre le stock de carbone sur l'ensemble du territoire.
- Identifier les secteurs et pratiques favorables à la séquestration de carbone.
- Intégrer le suivi carbone dans la planification territoriale et les documents stratégiques (PCAET, PLU, TVB).
- Sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux (collectivités, agriculteurs, gestionnaires forestiers).

Porteur : Tulle aggro – service CAE

Intégrer la Trame Verte et Bleue dans les documents opérationnels d'urbanisme

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un outil de planification visant à préserver et restaurer les continuités écologiques (corridors biologiques, zones humides, ripisylves, bocages) afin de protéger la biodiversité et les services écosystémiques.

Les documents d'urbanisme (PLU, PLUi, cartes communales) constituent le principal cadre réglementaire pour encadrer l'urbanisation et les projets d'aménagement. L'intégration de la TVB dans ces documents permet de limiter la fragmentation des habitats naturels, préserver les continuités écologiques, concilier développement urbain et protection de la biodiversité. La TVB regroupe différents types de milieux : forêts, haies, prairies, zones humides, ripisylves, bocages... Chacun contribue différemment à la préservation du stock carbone du territoire :

- Forêts et boisements : séquestrent directement le CO₂ via la biomasse et les sols forestiers.
- Haies et bocages : petites surfaces mais dense en végétation, elles stockent du carbone et limitent l'érosion des sols.
- Prairies permanentes : stockage de carbone dans la matière organique du sol.
- Zones humides : particulièrement efficaces, elles stockent du carbone dans la tourbe et les sols saturés d'eau, parfois pendant des siècles, en limitant la minéralisation de la matière organique.

Objectif :

Identifier, protéger et restaurer le stock et les capacités de stockage carbone.

Porteurs : collectivités compétentes

Piste de réflexion

Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : Tulle aggro

Services concernés :	Partenaires externes
Service agriculture, habitat, GEMAPI, Climat Air Energie	CEN, CRPF, ONF, communes, ...

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	



Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	
----------------------------------	--	-----------------------	--	-------------------------------	--

Moyens humains et financiers	Moyens constants
------------------------------	------------------

Evaluation environnementale stratégique	
Sans objet	

Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux	
Evolution du stock carbone	
Nombre d'initiatives portées permettant de préserver ou développer le stock carbone	
TETE - Séquestration de la forêt (tCO2e)	
TETE - Séquestration dans les terres agricoles et les prairies (tCO2e)	
TETE - Séquestration dans les autres sols (tCO2e)	
TETE - Surfaces agricoles et naturelles (%)	
TETE - Surface annuelle artificialisée (ha/an)	

Légende des pictogrammes pour les mesures opérationnelles :

Critères choisis		
Impacts	Action ayant un impact sur la qualité de l'air	
	Action ayant un impact sur l'adaptation au changement climatique	
	Action ayant un impact sur l'eau	
	Action ayant un impact sur le sol	
	Action ayant un impact sur la biodiversité	





